



Fouzi Lekjaa et Fatima Zahra Mansouri, une victoire annoncée...

Législatives 2026

Le PAM reprend le volant, le RNI passe derrière...

P6

Hygiénistes, denturologues

Les formations qui font grincer des dents

P9



Toute formation dans le domaine de la santé bucco-dentaire doit s'inscrire dans le cadre légal et réglementaire.



Décompensation du carburant

LA FABLE DE BENKIRANE

P8

HAKIMI SERA JUGÉ POUR VIOL...



Confus **DE CANARD**

Le budget n'est pas une politique publique

P8

Football

LNFP : les champions de l'amateurisme

P10



Abdeslam Belkhour, président de la LNFP.



Confus de CANARD



Abdellah Chankou
Directeur de la publication

Le budget n'est pas une politique publique

Au Maroc, l'action publique est frappée d'un étrange aveuglement : Combien de fois a-t-on entendu des ministres — et jusqu'au chef du gouvernement — se féliciter, du haut de la tribune parlementaire, de la hausse de tel budget ou de tel secteur social, comme si le montant était une fin en soi ? Or, la seule question qui compte est magnifiquement esquivée : qu'est-ce que ces montagnes d'argent public ont -elles réellement changé dans la vie des citoyens ? Voilà l'un des grands angles morts de la gestion publique. Un budget, si ambitieux soit-il, n'est pas une politique publique. Il n'en est que le moyen ; le résultat en est la finalité. Or, trop souvent, les responsables confondent — par ignorance ou par incompetence — l'enveloppe et le changement, l'effort et la performance, l'intention et l'acquis, le dynamisme et l'agitation. Prenons l'exemple de l'école. Les budgets augmentent. Les réformes s'empilent. Les programmes changent de nom. Les plans d'urgence deviennent des stratégies ; les stratégies, des feuilles de route. Et pourtant, la question fondamentale reste en suspens : quels progrès mesurables l'élève marocain a-t-il réellement accompli ? Il ne s'agit pas de réclamer moins d'argent pour l'école — ce serait absurde — mais de rappeler que la dépense, pour considérable qu'elle soit, ne tient pas lieu de performance. En éducation, celle-ci ne se mesure pas au volume budgétaire, mais à l'acquisition des fondamentaux, à la réduction des inégalités et à la qualité des apprentissages. À cet égard, les résultats du dernier classement PISA, comme les précédents d'ailleurs, ne valident pas véritablement l'efficacité de l'étendue de cet effort financier : près de 100 milliards de dirhams sont consacrés chaque année à l'éducation nationale, ce qui en fait l'un des tout premiers budgets sectoriels de l'État, juste après celui de la défense. Le véritable enjeu n'est pas de savoir combien l'État dépense pour l'école, mais ce que cet investissement produit réellement dans les salles de classe et dans les acquis des élèves. En attendant, les ministres de l'Éducation nationale et les gouvernements se succèdent. Les réformes s'enchaînent. Mais sans présenter le moindre bilan public et contradictoire de ce qui a été réalisé, de ce qui ne l'a pas été, en expliquant les raisons de l'échec ou du retard... Qui évalue les engagements pris ? Qui mesure les résultats obtenus ? Qui explique les objectifs abandonnés ou non atteints ? Dans un secteur aussi vital et stratégique, la reddition des comptes ne devrait pas être une formalité : elle doit être une obligation. Le ministre-confiseur de tutelle sortant cédera bientôt son fauteuil à un autre sans que l'on sache ce que son mandat a apporté de concret à l'école publique. Même logique pour l'assurance maladie obligatoire. Nul ne conteste que sa généralisation, sur haute instruction royale, constitue une réforme sociale majeure : elle a considérablement élargi le périmètre de la population couverte, en mobilisant chaque année des ressources financières non négligeables. Mais parce que l'ambition est immense et les défis énormes, la question d'un déploiement réussi de la réforme doit être posée avec la même insistance que pour l'école : être assuré signifie-t-il être correctement soigné ? Il va sans dire qu'une carte d'assuré ne soigne personne. Pas plus qu'une affiliation ne raccourcit une liste d'attente pour trouver un lit d'hôpital. Là réside le fond du problème : on peut généraliser une couverture sanitaire sans vérifier, en amont et en continu, que l'offre de soins peut absorber les besoins supplémentaires en soins et que le niveau de remboursement correspond réellement au coût des soins. La

question n'est pas : combien de Marocains sont désormais couverts ? Elle est : combien renoncent encore à se soigner pour des raisons financières ? Combien doivent avancer de leur poche des sommes parfois très importantes, voire payer l'intégralité des soins avant d'être remboursés ? Combien de familles peuvent faire face, en une seule fois, à une facture médicale salée ? Car lorsqu'un assuré est invité à payer rubis sur l'ongle la totalité d'une intervention chirurgicale ou d'un séjour de quelques jours en soins intensifs, la couverture, avant même que le patient se fasse rembourser une partie des frais, devient beaucoup moins protectrice pour les ménages aux revenus modestes. Dans bien des cas, la véritable difficulté n'est pas seulement le montant qui restera à la charge du patient, mais sa capacité à régler d'un seul coup la totalité de la dépense. Pourquoi ne pas alors privilégier dans ces conditions un mécanisme permettant à l'assuré de ne payer directement que le ticket modérateur, le reste étant pris en charge par l'organisme assureur ? Voilà les indicateurs à l'aune desquels il faudra juger une politique de santé. Le nombre d'immatriculés ne suffit pas. Sinon, nous fabriquons une magnifique statistique administrative qui masque une réalité moins reluisante dans les cabinets médicaux et les établissements de santé. La Cour des comptes avait d'ailleurs déjà alerté, avant la généralisation de

l'AMO, sur l'insuffisance de l'offre de soins, les besoins en ressources humaines et le faible taux de couverture réel des frais de soins. Autrement dit : le contenant ne doit pas être confondu avec le contenu. On peut généraliser l'assurance sans généraliser véritablement l'accès aux soins. On peut augmenter le budget de l'éducation sans élever suffisamment le niveau des élèves. On peut construire de nouveaux hôpitaux et s'offrir le matériel biomédical dernier cri sans garantir une bonne couverture en médecins. On peut multiplier les dispositifs sociaux sans que soit mesuré leur impact réel sur la réduction de la pauvreté, de l'exclusion et des disparités. C'est ici que revient la question de la reddition des comptes. Non pas la reddition comptable — savoir si les crédits ont été consommés conformément aux règles en vigueur — mais une reddition des comptes bien plus exigeante : savoir si l'argent public a produit le résultat attendu. Une dépense peut être parfaitement régulière et parfaitement

inefficace. Un budget peut être entièrement consommé et l'objectif parfaitement manqué. Un programme peut être exécuté à 100 % et ne produire que 50 % de l'impact espéré, pas d'impact du tout ou complètement dévoyé. Dès lors, une question mérite d'être posée : qui doit dresser le bilan des politiques publiques du gouvernement sortant ? Le portefeuille existe bel et bien : Karim Zidane du RNI est ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des politiques publiques. Il serait donc logique qu'à l'heure du bilan, son département puisse présenter une évaluation transversale et documentée de l'action gouvernementale : engagements tenus, objectifs atteints ou non, délais respectés ou dépassés, moyens mobilisés, résultats obtenus et raisons des écarts constatés. Car l'évaluation d'une politique publique ne consiste pas uniquement à comptabiliser les crédits engagés ou les projets lancés, mais à mesurer leur impact réel sur la vie des citoyens. C'est toute la différence entre dépenser de l'argent public et créer de la valeur publique. Le Maroc gagnerait à passer d'une culture du « combien avons-nous dépensé ? » à une culture du « qu'avons-nous obtenu ? ». Combien coûte un élève correctement formé ? Combien coûte une prise en charge médicale réel-

L'évaluation d'une politique publique ne consiste pas uniquement à comptabiliser les crédits engagés ou les projets lancés, mais à mesurer leur impact réel sur la vie des citoyens.

Côté **BASSE-COUR**



lement accessible ? Combien coûte une année de vie en bonne santé gagnée ? Combien coûte la réduction d'un point de décrochage scolaire ? Combien coûte la baisse du reste à charge d'un assuré ? Combien coûte une réforme, et quel bénéfice concret produit-elle pour le citoyen ? Ces questions peuvent sembler froidement comptables. Elles sont en réalité profondément politiques, au sens noble du terme : elles portent sur l'argent de tous et sur les résultats obtenus pour tous. L'évaluation doit accompagner la politique publique dès sa conception : objectifs mesurables, indicateurs publics, échéances et, surtout, possibilité de corriger le tir lorsque les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous. C'est peut-être cela, la véritable réforme de l'État : passer d'une administration qui justifie ses dépenses à une administration qui démontre ses résultats.

Car le contribuable ne demande pas que l'État dépense moins par principe. Il demande que chaque dirham dépensé produise un maximum d'utilité collective. L'école doit former. L'hôpital doit soigner. L'assurance maladie doit permettre de se soigner dans de bonnes conditions. Les politiques sociales doivent améliorer concrètement la vie de ceux auxquels elles sont destinées. Au bout du compte, le citoyen ne vit pas dans les tableaux budgétaires ni dans les statistiques administratives. Il vit la réalité des politiques publiques dans les écoles, les hôpitaux, les cabinets médicaux et les salles d'attente... C'est là, sur le terrain et non dans les communiqués officiels ou les discours d'autosatisfaction, que se mesure leur efficacité et que les responsables publics doivent rendre des comptes. ▀

Sahara marocain

Le Chili fait le choix de l'avenir

Le Chili vient de franchir un pas diplomatique majeur sur le dossier du Sahara marocain. Dans un communiqué conjoint signé lundi 21 septembre à New York, en marge de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies, Santiago affirme soutenir « la souveraineté du Royaume du Maroc sur la totalité de son territoire, y compris la région du Sahara Occidental ».

Cette position a été exprimée à l'issue d'un entretien entre les ministres chilien et marocain des Affaires étrangères, Francisco Pérez Mackenna et Nasser Bourita, en présence du président chilien José Antonio Kast. Le Chili considère désormais l'initiative marocaine d'autonomie présentée en 2007 comme « la solution politique juste, durable et mutuellement acceptable », conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Santiago ne s'arrête pas à une déclaration de principe. Le communiqué précise que le Chili entend traduire ce soutien au niveau bilatéral et promouvoir des opportunités de coopération économique et commerciale dans la région du Sahara marocain, notamment dans les domaines de l'investissement, du commerce et du développement productif.

Du politique à l'économie

Cette évolution intervient dans un contexte de rapprochement plus large entre Rabat et Santiago. Les deux pays, qui célèbrent cette année 65 ans de relations diplomatiques, ont également signé à New York les termes de référence devant servir de base aux négociations d'un accord de libre-échange. Le changement est d'autant plus significatif que le Chili avait déjà manifesté, au niveau parlementaire, son soutien à l'initiative d'autonomie marocaine. Mais la déclaration gouvernementale du 21 septembre va plus loin en formulant explicitement le soutien à la souveraineté marocaine sur l'ensemble du territoire, Sahara compris.

Pour Rabat, cette prise de position constitue donc un nouvel élément dans la dynamique diplomatique autour du Sahara. Santiago passe du soutien à l'initiative d'autonomie à une formulation explicite sur la souveraineté marocaine, tout en annonçant vouloir donner un contenu économique à cette position. ▀

Partenariat entre OCP Maintenance Solutions et NTN Europe

Une alliance pour développer la maintenance prédictive par IA



Le partenariat associe deux expertises complémentaires.

Le groupe OCP a renforce son positionnement dans les technologies de maintenance industrielle avec une alliance stratégique conclue entre sa filiale OCP Maintenance Solutions et NTN Europe.

La maintenance industrielle entre dans une nouvelle ère. Avec l'essor de l'intelligence artificielle et de l'analyse des données, l'enjeu ne consiste plus de réparer les équipements lorsqu'une panne survient, mais d'anticiper les défaillances afin de préserver la continuité de la production. C'est dans cette logique que NTN Europe, spécialiste des roulements et des équipements tournants, et OCP Maintenance Solutions, filiale du Groupe OCP dédiée à la maintenance prédictive, annoncent une alliance stratégique destinée aux industriels européens. Le partenariat associe deux expertises complémentaires. NTN Europe, à travers sa marque SNR, apporte son savoir-faire dans les roulements, les équipements tournants et le diagnostic industriel. De son côté, OCP Maintenance Solutions met à contribution ses technologies propriétaires i-Sense et i-Predict, conçues pour assurer la surveillance et l'analyse prédictive des équipements. L'ambition commune étant de transformer les données collectées

sur les équipements industriels en décisions opérationnelles. Il s'agit notamment d'anticiper les défaillances, de mieux programmer les interventions, de limiter les arrêts de production et d'optimiser la performance des actifs critiques. L'approche proposée ne se limite toutefois pas à la technologie. Elle prévoit également un accompagnement de proximité, tenant compte des caractéristiques propres aux différents secteurs et environnements industriels.

Cette coopération est le fruit de près d'une année de collaboration entre les équipes des deux groupes. Des campagnes d'essais conjointes ont notamment été menées sur des roulements et des équipements tournants à partir des moyens techniques de NTN Europe. Les deux partenaires peuvent également s'appuyer sur des déploiements déjà réalisés au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Pakistan et en Inde.

Pour Eric Malavasi, vice-président de NTN Europe, cette alliance traduit la volonté du groupe d'aller au-delà de la fourniture de produits pour proposer à ses clients des solutions adaptées aux nouveaux enjeux de la maintenance industrielle. L'objectif affiché est de favoriser une maintenance davantage anticipative et orientée vers la performance.

Le déploiement commercial du partenariat débutera en France, avant une extension progressive à d'autres marchés européens. Cette première phase doit permettre d'adapter l'offre aux besoins des industriels et de préparer son élargissement à

l'échelle européenne.

Pour OCP Maintenance Solutions, cette alliance illustre également l'évolution du marché : les industriels recherchent désormais non seulement des technologies performantes, mais surtout des résultats mesurables en matière de disponibilité des équipements et d'efficacité opérationnelle.

Créée en 2020, OCP Maintenance Solutions compte aujourd'hui plus de 350 collaborateurs. Elle est présente au Maroc et en Arabie saoudite et accompagne des clients dans plus de neuf pays. Ses solutions combinent notamment surveillance des équipements, analyse vibratoire et intelligence artificielle afin d'anticiper les défaillances et d'améliorer la fiabilité des actifs industriels.

De la maintenance à la performance industrielle

Avec cette alliance, OCP Maintenance Solutions franchit une nouvelle étape dans son développement international. En associant son expertise en intelligence artificielle et en maintenance prédictive à celle de NTN Europe dans les équipements tournants, le partenariat entend faire de la donnée un véritable outil de décision industrielle.

Une évolution qui traduit une transformation plus large de la maintenance : passer d'une logique de réaction face aux pannes à une logique d'anticipation, où l'intelligence artificielle devient un levier de continuité, de fiabilité et de performance. ▀



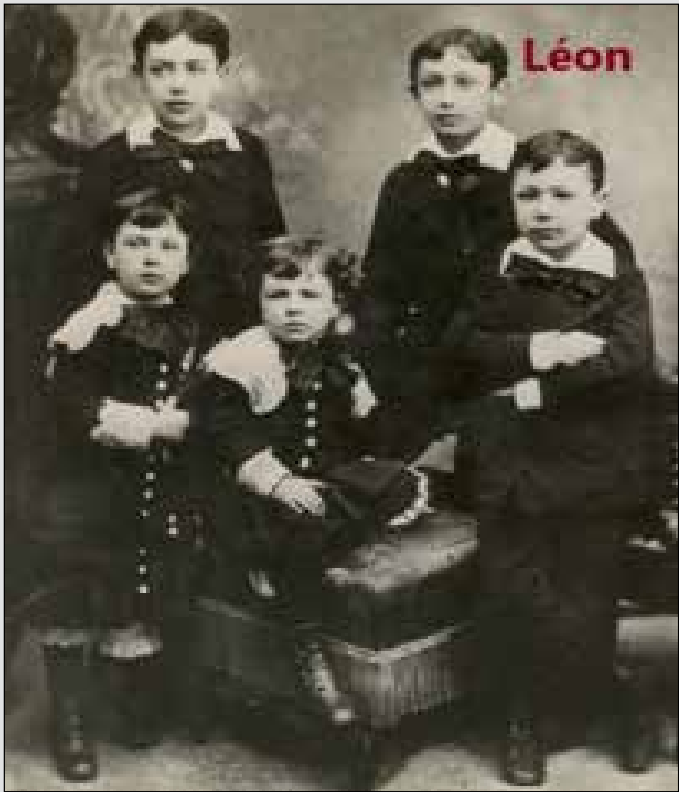
Côté **BASSE-COUR**



Beurgois
GENTLEMAN

1936, les premiers congés payés des ouvriers français (3/10)

2 semaines de congés payés aux travailleurs sont instaurées en 1936. Ces congés passeront, 20 plus tard, à 3 semaines en 1956 puis à 4 semaines en 1969 et à 5 semaines en 1982. En 1936, le gouvernement français était dirigé par le Parti Radical (PR), qui, avec 20 % des voix, dispose d'une majorité stable. Les Radicaux sont en effet constamment tiraillés entre la gauche, avec laquelle ils défendent la république laïque, et la droite libérale, avec laquelle ils partagent la même vision économique. Ce PR, est le parti centriste de la classe moyenne. À sa gauche, 2 partis ouvriers s'affrontent violemment depuis la scission du Parti Socialiste (PS) en deux ! Depuis lors, le Parti Communiste (PC), dirigé par Maurice Thorez, qui représente 8 % des voix, considère que pour instaurer le socialisme en France, il est nécessaire de faire la révolution en luttant classe contre classe et qu'aucune alliance n'est possible au sein d'une démocratie bourgeoise. Le PS qui recueille 20 % des voix, est alors conduit à l'Assemblée par l'un des esprits les plus brillants du parti, Léon Blum. Selon lui, « on ne peut parvenir au socialisme sans préserver les formes de la démocratie. Or, la révolution bolchevique nous a appris que la démocratie n'est pas un pilier essentiel du mouvement révolutionnaire. À l'inverse, les droits républicains et patriotiques sont extrêmement puissants. ». A l'extrême droite, Charles Maurras, tente d'imposer ses idées racistes et antisémites. Selon lui, le suffrage universel a permis l'émergence



La fratrie de Léon Blum (1880) : ses racines hébreux font l'objet d'attaques racistes : « Je suis né Français, de parents français, et aussi loin qu'il est possible de remonter, ma famille est purement française. ». Son héritage culturel, à la fois français et hébreux, forge chez Léon Blum une sensibilité unique face aux injustices sociales, un héritage qu'il portera avec lui tout au long de sa vie et de son engagement politique.

des adversaires de la France qui sont les protestants, les francs-maçons et les métèques. En février 1934, tout bascule lorsque des manifestations dégénèrent en insurrections. Au point d'ébranler la République. Tout a commencé avec Stavisky, un Juif russe naturalisé mêlé à une affaire d'un élu du PR qui se serait suicidé avec deux balles dans la tête. Dénonciation d'une classe politique corrompue, antisémitisme, antiparlementarisme, ligues d'extrême droite : le mouvement se déchaîne et le gouvernement doit démissionner. Le dégoût est si puissant que des personnes de tous horizons, et pas seulement des figures de l'extrême droite, descendent dans la rue en décembre pour protester. Le 6 février 1934, jour du vote d'investissement pour désigner le prochain chef du gouvernement, toutes les organisations d'anciens combattants et les ligues nationalistes décident de manifester aux abords de la Chambre des députés. Ce rassemblement dégénérera en mutinerie. Près de 800 policiers et 700 manifestants sont blessés. Débordée par les événements, la police tuera 18 émeutiers par balle. La place de la Concorde et une partie des Champs-Élysées sont dévastés. La peur d'un coup d'État fasciste se répand : et si la France connaissait le même sort que l'Allemagne d'Hitler, l'Italie de Mussolini ou l'Espagne de Franco ?

Beurgois.Gentleman@gmail.com
Retrouver les anciens
épisodes en version électronique sur
notre site web
www.lecanardlibere.com

Après plus de quatre mois d'arrêt des prestations professionnelles, l'Association des barreaux du Maroc (ABAM) a annoncé le maintien de la pression jusqu'au 7 octobre, avant de suspendre temporairement son mouvement. Une trêve qui ne signifie ni reddition ni abandon des revendications. Le dossier est désormais renvoyé aux nouvelles institutions issues des élections législatives du 23 septembre. Les robes noires vont-elles enfin reprendre le chemin des tribunaux ? Oui, mais seulement temporairement. Réunie en session ordinaire le 20 septembre à Rabat, l'Association des barreaux du Maroc a décidé de maintenir l'arrêt des prestations professionnelles jusqu'au 7 octobre 2026, avant de suspendre provisoirement le mouvement à compter de cette date. Après plus de quatre mois de bras de fer, cette décision ressemble davantage à une trêve qu'à une sortie de crise. L'ABAM prend acte du changement de séquence politique provoqué par les élections législatives du 23 septembre et choisit de laisser au prochain gouvernement le soin de reprendre un dossier devenu particulièrement explosif. Pour l'ABAM, le 7 octobre intervient après les élections législatives et à l'approche de l'ouverture de la nouvelle année législa-

Grève des avocats L'ABAM refile la patate chaude au prochain gouvernement



Le mouvement des avocats a fait beaucoup de tort aux justiciables.

tive. L'association veut ainsi donner aux nouvelles institutions et au prochain gouvernement la possibilité de se saisir du dossier et de corriger, selon ses termes, les dysfonctionnements qu'elle estime avoir marqué le processus législatif relatif à la profession. Autrement dit, la patate chaude change de mains. Le gouverne-

ment sortant aura laissé derrière lui une réforme qui a provoqué un long conflit avec une profession qui revendique son indépendance, son autonomie et la préservation de ses acquis. Le prochain exécutif devra donc composer avec une équation particulièrement délicate : répondre aux revendications des avocats sans remettre

en cause les objectifs de réforme et de modernisation de la justice. L'ABAM prend soin de préciser que la suspension du mouvement ne constitue ni un abandon de ses revendications ni une acceptation des dispositions contestées de la loi régissant la profession. Elle entend au contraire profiter de cette nouvelle séquence pour préparer la suite de sa mobilisation. L'association met notamment en avant l'indépendance de la profession, son autonomie de gestion et ses acquis. Elle considère que le dossier doit désormais être repris dans un nouveau cadre institutionnel, avec une nouvelle majorité et un nouveau gouvernement. Pour le futur exécutif, le dossier pourrait rapidement devenir l'un des premiers tests de sa capacité à renouer le dialogue avec les professions organisées. Le prochain gouvernement devra donc trouver un terrain d'entente là où le précédent exécutif n'a pas réussi à désamorcer le conflit. D'autant plus que l'enlisement du mouvement a un coût, pour les avocats comme pour les justiciables. L'ABAM souligne elle-même les difficultés financières et morales supportées par les professionnels après plusieurs mois d'arrêt. De leur côté, les citoyens confrontés aux reports et aux perturbations des tribunaux attendent surtout le retour à un fonctionnement normal de la justice.



Côté BASSE-COUR



Décès du Cheikh Ahmed Ben Rached Al-Maktoum

Le Cheikh Ahmed Ben Rached Al-Maktoum, frère cadet du Cheikh Mohammed Ben Rached Al-Maktoum, vice-président et Premier ministre des Émirats arabes unis et gouverneur de Dubaï, est décédé lundi 21 septembre 2026 à l'âge de 76 ans. À la suite de cette disparition, Dubaï a décrété un deuil officiel de dix jours, avec mise en berne des drapeaux. À cette douloureuse occasion, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances et de compassion au Cheikh Mohammed Ben Rached Al-Maktoum, dans lequel le Souverain exprime, en Son nom



Feu Cheikh Ahmed Ben Rached Al-Maktoum.
et en celui de l'Auguste Famille Royale, Ses vives condoléances à la famille princière et au peuple émirati frère.

Le Souverain dit avoir appris avec « une grande émotion et une profonde affliction » la disparition du défunt et implore le Tout-Puissant de l'entourer de Sa sainte miséricorde et de l'accueillir dans Son vaste paradis. Il demande également à Dieu d'accorder patience et réconfort à son frère, à sa famille et à ses proches. Dans son message, le Roi Mohammed VI évoque également les qualités humaines du défunt et les services louables qu'il a rendus à sa patrie, tout en exprimant au Cheikh Mohammed Ben Rached Al-Maktoum Ses sentiments d'estime et de considération. »

Sebta Nouvelle alerte migratoire

À la veille des élections législatives marocaines, les réseaux sociaux sont de nouveau le théâtre d'appels à une tentative de passage irrégulier vers Sebta. Plusieurs publications et messages diffusés sur Facebook, WhatsApp et d'autres plateformes désignent le 23 septembre, jour du scrutin, comme une nouvelle date de mobilisation. L'idée avancée par certains de ces messages est de profiter de la mobilisation des forces de sécurité marocaines autour des bureaux de vote et de la sécurisation du processus électoral pour tenter de franchir la frontière. Cette affirmation relève toutefois de la désinformation : rien ne permet d'établir que les forces de sécurité marocaines seraient moins présentes aux abords de Sebta le jour du scrutin. Le phénomène n'est pas nouveau. Depuis le début du mois d'août, des groupes WhatsApp et d'autres espaces numériques ont servi à diffuser des informations, des rumeurs, des dates et des scénarios de passage. Une enquête de VerificaRTVE portant sur plus de 12.000 messages, audios et vidéos avait déjà documenté cette circulation de contenus et le déplacement successif des dates annoncées. Une enquête de Maldita.es avait notamment relevé, dès le mois d'août, des échanges dans plusieurs groupes WhatsApp évoquant le 23 septembre comme nouvelle date possible, précisément en raison des élections législatives marocaines. Face à la multiplication de ces appels, les autorités espagnoles ont activé des mécanismes préventifs. Le ministre espagnol des Affaires étrangères, José Manuel Albares, a indiqué que Madrid suivait la situation et avait demandé à Rabat de prendre les mesures préventives nécessaires. L'Espagne a également lancé une campagne de lutte contre la désinformation destinée notamment à rappeler les conséquences réelles d'une entrée irrégulière à Sebta ou Melilla. L'ambassade d'Espagne à Rabat insiste notamment sur un point : une entrée irrégulière à Sebta ou Melilla ne donne pas automatiquement accès à la péninsule espagnole, ni le droit de séjourner légalement en Espagne ou de circuler librement dans l'Union européenne. Cette mise au point vise à contrecarrer certaines fausses promesses véhiculées sur les réseaux. Certains groupes en ligne revendiquent plusieurs dizaines de milliers de membres. Mais ce chiffre ne signifie nullement que tous ces membres participeront à une tentative de passage. Les autorités et les médias espagnols ont également relevé que les appels actuels ne présentent pas, à ce stade, les mêmes caractéristiques que la mobilisation massive observée à la fin du mois de juillet. Le précédent a marqué les esprits par son ampleur et son caractère spectaculaire. Les autorités marocaines et espagnoles avaient dû faire face cet été à une importante pression migratoire autour de Sebta orchestrée via le Net par des milieux malveillants. Depuis, les appels à de nouvelles tentatives se déplacent régulièrement d'une date à l'autre, alimentés par les réseaux sociaux, les rumeurs et les informations trompeuses. Près de deux mois après l'entrée massive de migrants à Sebta fin juillet, plus de 3000 personnes vivent encore dans la rue, selon les estimations du gouvernement espagnol. Le ministre de la Politique territoriale, Ángel Víctor Torres, a indiqué le 21 septembre que plusieurs milliers de migrants, dont plusieurs centaines de mineurs, restaient sans solution d'hébergement. Madrid affirme travailler à l'ouverture de nouveaux espaces d'accueil et espère résorber progressivement la situation. Le ministre de l'Intérieur Fernando Grande-Marlaska évalue pour sa part le nombre de personnes encore sans hébergement entre 3 000 et 3 500. Le gouvernement espagnol poursuit parallèlement les opérations d'identification et de prise en charge, alors que des retours volontaires vers le Maroc sont également enregistrés. »



Plus de 3 000 personnes vivent encore dans la rue, selon les estimations du gouvernement espagnol.

Économie

Bank Al-Maghrib maintient son taux directeur à 2,25 %

Le Conseil de Bank Al-Maghrib (BAM) a décidé, mardi à Rabat, de maintenir son taux directeur à 2,25 %, à l'issue de sa troisième réunion trimestrielle de 2026. La banque centrale a privilégié le statu quo dans un contexte économique encore marqué par plusieurs incertitudes. Cette décision repose notamment sur les perspectives d'évolution de l'inflation et de l'activité économique. Selon BAM, l'inflation devrait rester à des niveaux modérés à moyen terme, tandis que l'activité économique hors agriculture devrait poursuivre son amélioration. Dans un communiqué, Bank Al-Maghrib souligne que son Conseil a tenu compte des incertitudes qui continuent de peser sur les perspectives économiques, tant au niveau national qu'international. La banque centrale estime toutefois que les conditions actuelles ne justifient pas de modification de l'orientation de sa politique monétaire. Le taux directeur reste ainsi fixé à 2,25 %, niveau auquel il est maintenu depuis les précédentes décisions du Conseil. BAM indique enfin qu'elle continuera de suivre attentivement l'évolution de la conjoncture et des principaux indicateurs économiques, afin d'adapter, si nécessaire, sa politique monétaire aux évolutions de l'économie nationale et de son environnement international. »

Législatives La Ligue arabe mobilisée pour observer le scrutin

Une mission de la Ligue des États arabes a participé à l'observation des élections législatives marocaines organisées mercredi 23 septembre. Cette mission intervient à l'invitation du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), qui a saisi le Secrétariat général de l'organisation arabe dans le cadre du dispositif d'observation du scrutin. La présence de cette mission s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des échéances électorales organisées dans les États membres de la Ligue arabe. Elle aura notamment pour objectif de suivre le déroulement du processus électoral sur le terrain, conformément à son mandat d'observation. Cette participation internationale intervient dans un dispositif d'observation plus large mis en place à l'occasion des législatives de 2026. Selon le CNDH, 30 organisations et instances internationales ont été accréditées, aux côtés de 26 ONG marocaines et d'une institution nationale. Au total, plus de 3.000 observateurs sont mobilisés, dont environ 200 représentants des organisations et instances internationales et régionales. Le cadre marocain de l'observation électorale repose sur la loi n° 30-11, qui définit l'observation indépendante



Les observateurs accrédités peuvent notamment accéder aux bureaux de vote et aux opérations de dépouillement

et neutre comme un suivi de terrain destiné à recueillir des données de manière objective et impartiale, à évaluer les conditions d'organisation et de déroulement du scrutin et à formuler, le cas échéant, des recommandations. Les observateurs accrédités peuvent notamment accéder aux bureaux de vote et aux opérations de dépouillement, rencontrer les différents intervenants et élaborer des rapports sur leurs observations. Ils sont tenus de respecter les principes d'objectivité, d'indépendance, de neutralité, d'impartialité et de non-alignement. La mission de la Ligue arabe vient ainsi s'ajouter à un dispositif international comprenant également des organisations et réseaux venus d'Afrique, d'Europe, des Amériques et d'Asie, ainsi que des missions diplomatiques accréditées au Maroc. Au-delà de la seule journée du scrutin, l'intérêt de cette observation réside donc dans le regard extérieur porté sur les différentes étapes du processus électoral. Les rapports qui en découleront pourront contribuer à documenter les conditions dans lesquelles se sont déroulées ces législatives et, le cas échéant, à formuler des recommandations pour les prochains rendez-vous électoraux. »



Le Maigret du CANARD



Législatives 2026 LE PAM REPREND LE VOLANT, LE RNI PASSE DERRIÈRE...

Les résultats provisoires des législatives du 23 septembre 2026 dessinent une configuration assez singulière: le trio qui composait la majorité sortante reste le trio de tête, mais dans un ordre complètement bouleversé. Surprise du scrutin, le PJD effectue un retour spectaculaire en prenant la quatrième place, quatre ans après son effondrement électoral de 2021.

AHMED ZOUBAÏR

Le verdict des urnes est tombé. Et il a quelque chose d'un peu curieux : les trois partis de la majorité sortante, nonobstant leur bilan jugé décevant par une bonne partie de la population notamment côté pouvoir d'achat, sont toujours là, solidement installés dans le peloton de tête, mais ils ont changé de place autour de la table. Le RNI, qui occupait le fauteuil de leader depuis 2021, le cède au PAM. L'Istiqlal reste troisième. Quant au PJD, que l'on croyait durablement relégué dans les oubliettes électorales après la débâcle de 2021 avec 13 députés, il revient par la grande porte, avec 54 députés. Le premier enseignement de ces résultats provisoires qui ne doivent pas changer en profondeur est donc moins celui d'un bouleversement du paysage politique que celui d'un réaménagement des rapports de force à l'intérieur du même espace politique. Avec 97 sièges, le PAM s'impose comme le premier parti de la nouvelle Chambre. Il devance nettement le RNI,

crédité de 66 sièges, et l'Istiqlal, qui en obtient 65. À eux trois, les anciens partenaires de la coalition gouvernementale totalisent exactement 228 sièges, soit 30 de plus que le seuil de la majorité absolue fixé à 198 sièges sur 395. Autrement dit, la majorité sortante n'a pas disparu : elle a simplement changé de conducteur. En 2021, le RNI avait remporté 102 sièges, devant le PAM avec 87 et l'Istiqlal avec 81. La nouvelle photographie parlementaire inverse donc la hiérarchie : PAM 97, RNI 66, Istiqlal 65. Le recul du RNI est particulièrement visible : -36 sièges par rapport à 2021. Le PAM, lui, perd 10 sièges tout en gagnant la première place. L'Istiqlal recule également de 16 sièges, mais conserve sa troisième position. Le changement de leadership ne signifie donc pas que le PAM a réalisé une razzia parlementaire : il devient premier surtout parce que ses deux partenaires sortants ont davantage reculé. La quatrième place du PJD avec 54 sièges constitue sans doute l'un des faits politiques les plus significatifs du scrutin. En 2021, le parti de la Justice et du Développement avait subi une déroute historique et ne disposait plus que d'une poignée de députés. Le voir revenir à 54 sièges signifie qu'il retrouve une capacité parlementaire qui change sensiblement sa position dans le jeu politique. Les résultats de 2026 ne le replacent certes pas au sommet, mais ils mettent fin à l'idée



d'un PJD définitivement marginalisé. Il faudra toutefois distinguer le retour électoral du retour au pouvoir. Avec 54 députés, le PJD devient une force parlementaire significative, mais il reste derrière chacun des trois partis susceptibles de constituer le noyau d'une majorité. Et c'est précisément là que commencent les choses sérieuses. Sur le papier, le scénario le plus simple est celui de la reconduction de la coalition RNI-PAM-Istiqlal, mais sous présidence politique du PAM

puisque celui-ci arrive désormais en tête. Les trois formations disposent ensemble de 228 sièges, soit une majorité confortable de 30 sièges au-dessus du seuil de 198. Mais cette addition arithmétique pose immédiatement une question politique : le PAM et le RNI peuvent-ils remettre les compteurs à zéro et gouverner ensemble après une campagne durant laquelle les relations entre les deux formations ont tout respiré sauf la cordialité et le fair play. Les deux partis ont frôlé la

Le chiffre qui parle : 38%

L'autre enseignement majeur du scrutin ne se trouve pas dans la nouvelle carte politique mais devant les urnes. Le taux de participation nationale s'est établi à 38,02%, selon le ministère de l'Intérieur. Près de 6 millions d'électeurs ont voté sur quelque 15,8 millions d'inscrits. La baisse est très nette par rapport à 2021, lorsque la participation avait dépassé 50% et elle dit beaucoup de choses... Cette faible mobilisation constitue une donnée essentielle pour lire le scrutin. Les résultats traduisent le choix des électeurs qui se sont déplacés, mais ils interviennent dans un contexte où une majorité des inscrits n'a pas participé au vote. La victoire du PAM doit donc être lue à l'aune de cette participation de 38%. Elle lui confère certes le premier rang parlementaire, mais elle ne saurait être assimilée à une adhésion générale de l'ensemble du corps électoral.

Les électeurs renforcent l'opposition islamiste

La quatrième place du PJD, avec 54 sièges, contre seulement 13 en 2021, change sensiblement le visage de l'opposition parlementaire. Sans que l'on puisse affirmer que ce vote traduit à lui seul une volonté explicite des électeurs de renforcer l'opposition, le résultat offre au moins au PJD les moyens de jouer un rôle beaucoup plus consistant dans la prochaine législature. Les islamistes redeviennent la quatrième force de la Chambre, derrière le PAM, le RNI et l'Istiqlal. Les amis de Benkirane possèdent désormais une assise suffisante pour peser davantage dans le débat parlementaire, contrôler l'action gouvernementale et porter une contestation politique plus structurée. Le paradoxe du scrutin est donc double : les électeurs ont placé le PAM aux commandes, mais ils ont aussi remis le PJD en selle dans l'opposition. D'un côté, le centre de gravité de la majorité se déplace du RNI vers le PAM ; de l'autre, le principal parti d'opposition retrouve une masse parlementaire qui lui permet de ne plus jouer les figurants. Reste à savoir si cette nouvelle configuration produira effectivement une opposition plus combative et plus visible. ▶



Le Maigret du CANARD



rupture...Mais tout dépend si le Rassemblement est toujours dans les bonnes dispositions des architectes des coalitions... Le scrutin donne au PAM le bénéfice du premier rang. Et la Constitution prévoit que le Chef du gouvernement est nommé par le Souverain au sein du parti arrivé en tête des élections. Sauf surprise, c'est Fatima Zahra Mansouri, coordinatrice du parti, qui pourrait être appelée à prendre les rênes de l'exécutif. Ce qui est certain c'est que Fouzi Lekjaa, nouvelle figure importante du PAM, reste l'un des hommes-clés de la nouvelle configuration.

Deuxième équation : PAM + Istiqlal + MP + USFP

Une autre combinaison apparaît immédiatement dans les chiffres : PAM (97) + Istiqlal (65) + Mouvement populaire (29) + USFP (26) = 217 sièges. Cette combinaison permettrait également de franchir confortablement le seuil de la majorité absolue, avec 19 sièges d'avance. Elle aurait surtout une caractéristique politique différente : elle permettrait au PAM de constituer une majorité sans le RNI. Mais là encore, 217 est un chiffre, pas encore une coalition. Une alliance gouvernementale suppose des accords sur le programme, la répartition des responsabilités et les priorités politiques. Les additions de sièges indiquent les portes qui peuvent s'ouvrir ; elles ne disent pas lesquelles seront effectivement franchies.

Le MP et l'USFP deviennent des pièces maîtresses

Avec 29 sièges pour le Mouvement populaire et 26 pour l'USFP, ces deux formations prennent mécaniquement une importance nouvelle dans les futures discussions de majorité. Le MP, avec ses 29 élus, peut faire passer une majorité de 188 à 217 sièges si elle associe PAM, Istiqlal et USFP. L'USFP joue un rôle comparable. D'autres formations disposent également d'un poids parlementaire non négligeable : PPS 19, UC 17, MDS 8 et Alliance de la gauche 8. Le futur gouvernement pourrait donc être moins déterminé par la seule taille du premier parti que par la capacité du PAM à assembler une majorité autour de ses 97 députés.

Une Chambre plus fragmentée qu'il n'y paraît

Le paradoxe de cette élection est là : le PAM arrive largement en tête, mais avec 97 sièges sur 395, il ne dispose que d'environ un quart de la Chambre. Le paysage reste donc fragmenté. Aucun parti ne peut gouverner seul. La majorité devra nécessairement comme avant être construite par coalition. Et c'est peut-être le principal enseignement politique de cette nuit électorale : les Marocains ont changé le rapport de force sans supprimer la nécessité des alliances. Le RNI conserve une position incontournable par son deuxième rang. L'Istiqlal reste indispensable dans plusieurs configurations. Le PJD revient dans le jeu sans disposer, à lui seul, des chiffres permettant de prétendre à la majorité. Et le MP comme l'USFP se retrouvent potentiellement en position d'arbitres de coalition. Le 23 septembre a désigné les députés. Il reste maintenant à savoir quelle majorité parlementaire émergera de cette nouvelle arithmétique. Une première hypothèse : PAM-RNI-Istiqlal, 228 sièges, soit la continuité de la majorité sortante avec changement de leadership. Une deuxième : PAM-Istiqlal-MP-USFP, 217 sièges, soit une majorité alternative construite autour du parti arrivé en tête mais sans le RNI. Entre les deux, il y a une différence de composition, de culture politique et de rapports de force. Mais dans les deux cas, le même acteur est au centre de l'équation : le PAM. Après avoir été partenaire junior puis partenaire majeur de la coalition précédente, le voilà désormais installé dans le fauteuil de premier de la classe. Reste à savoir s'il choisira de reconduire les anciens camarades de banc ou de recomposer la classe. Et, dans ce nouveau Parlement, le PJD revenu de loin pourrait bien avoir suffisamment de voix pour rappeler aux autres que, même lorsqu'on le croit sorti du jeu, il peut encore revenir frapper à la porte. Sacré scrutin !

Législatives 2026 PJD en embuscade, RNI sur la touche ?

Avec le retour en force du PJD et le recul du RNI, les équilibres parlementaires ont changé. Reste à savoir qui entrera dans la future majorité... et qui devra végéter dans l'opposition...

AHMED ZOUBAÏR

Une question commence déjà à traverser les états-majors et agiter les observateurs: le PJD fera-t-il partie de la prochaine majorité gouvernementale ? Avec ses 54 sièges, contre seulement 13 lors des législatives de 2021, le parti de la Justice et du Développement signe un retour fort et inespéré dans l'Hémicycle et retrouve un poids politique qui ne peut être ignoré. Mais sa présence au gouvernement ne dépendra pas seulement de son score. Elle relèvera aussi des choix qui présideront à la constitution de la prochaine majorité, dans un paysage parlementaire profondément recomposé. Le PAM, arrivé en tête avec 97 sièges, devra en effet bâtir une coalition permettant d'atteindre la majorité absolue de 198 députés. La question du PJD revêt, dans ce contexte, une dimension particulière. Dans un pays confronté à des préoccupations sociales persistantes — cherté de la vie, chômage, précarité et pouvoir d'achat sous pression — son entrée au gouvernement pourrait modifier sensiblement la physionomie politique de la prochaine législature. Certains pourraient y voir un moyen d'intégrer dans l'exécutif une formation disposant d'une bonne implantation militante et d'une capacité à porter une partie des frustrations sociales. L'image du « buvard » politique, capable d'absorber une partie de la colère sociale en faisant entrer l'une de ses principales expressions partisans dans la majorité, peut donc surgir dans les calculs. Or, le message des urnes peut aussi être lu autrement. Avec 54 députés, le PJD retrouve une capacité d'opposition sans commune mesure avec celle dont disposait le Parlement sortant, où il ne comptait que 13 élus. Le scrutin a ainsi contribué à rééquilibrer l'Hémicycle, même si la signification exacte de ce vote ne peut être réduite à une seule lecture. Reste



Benkirane et Akhannouch du temps de l'entente cordiale...

donc à savoir si les architectes de la prochaine majorité chercheront à faire du PJD un partenaire de gouvernement ou une force d'opposition suffisamment consistante pour donner davantage de relief au débat parlementaire. Dans les deux cas, son retour à 54 sièges change déjà la donne. Une autre inconnue pèsera lourd dans les tractations à venir : quelle place réserver au RNI dans la prochaine majorité ? Avec 66 sièges, le parti de la colombe reste une force parlementaire importante, mais son maintien au gouvernement pourrait être politiquement plus délicat qu'il n'y paraît. Le RNI sort en effet d'une législature au cours de laquelle son président de l'époque, Aziz Akhannouch, a occupé la fonction de chef du gouvernement. Or, au fil du mandat, le parti et son ancien leader ont concentré une partie des critiques et du mécontentement exprimés dans le débat public, notamment autour du pouvoir d'achat, de la situation sociale, accusations de délits d'initié et autres conflits d'intérêts. Dans oublier le scandale des fameux frakchias qui a fait beaucoup de tort au parti... Dès lors, reconduire le RNI dans la prochaine équipe gouvernementale pourrait donner une impression de continuité davantage que de renouvellement. Le changement de président du parti — Mohamed Chouki ayant succédé à Akhannouch en février 2026 — constitue certes un renouvellement interne,

mais il ne suffit pas nécessairement, à lui seul, à effacer l'image de la précédente séquence gouvernementale. C'est là que se joue peut-être une partie du message politique du scrutin : après une législature dominée par la coalition sortante, la constitution de la prochaine majorité sera aussi scrutée à travers sa capacité à incarner une nouvelle séquence. Maintenir les mêmes formations aux commandes pourrait nourrir, chez les observateurs et l'opinion publique, le sentiment du fameux « on prend les mêmes et on recommence ». À l'inverse, une recomposition plus nette de la majorité permettrait de donner un visage différent au prochain gouvernement, sans pour autant préjuger des choix que feront les formations appelées à négocier. Avec le PAM arrivé en tête, l'Istiqlal troisième et le PJD revenu à 54 sièges, les équilibres parlementaires ont changé ; reste maintenant à savoir si cette nouvelle configuration se traduira également par un renouvellement de la majorité gouvernementale. Dans cette équation, le sort du RNI sera donc un indicateur particulièrement intéressant : reconduit au gouvernement, il signifierait une forte dose de continuité ; relégué dans l'opposition, il contribuerait à donner au prochain exécutif une autre physionomie. Entre les deux, les négociations diront jusqu'où ira la volonté de changement.



Le Maigret **du CANARD**



Décompensation du carburant

La fable de Benkirane

En campagne électorale, le leader du PJD présente la suppression de la compensation des carburants comme une réforme dictée notamment par les difficultés de contrôle des factures des distributeurs. Mais une question se pose d'emblée : combien cette "réforme" a-t-elle réellement rapporté à l'État une fois comptabilisées les dépenses engagées ensuite pour amortir les flambées des prix, soutenir les transporteurs et réparer les dégâts sociaux provoqués par la libéralisation totale du marché ?



AHMED ZOUBAÏR

Dans une déclaration de campagne récente, Abdelilah Benkirane est revenu de nouveau sur la suppression de la compensation des carburants qu'il se vante d'avoir prise en 2013 du temps où il était chef de gouvernement.

Son explication : la Caisse de compensation ne disposait pas d'un instrument de mesure suffisamment précis pour vérifier les quantités de carburant réellement importées par les sociétés pétrolières et contrôler la conformité des montagnes de factures présentées. Il évoque même, à l'appui de sa thèse, le cas d'un opérateur déclarant 1 000 tonnes alors que le volume introduit au Maroc aurait pu être inférieur. À moins d'une naïveté de brut, l'argument benkiranien sent le gasoil frelaté. Si l'ancien chef du gouvernement remet ce dossier sur la table en pleine campagne électorale, il semble oublier l'essentiel : une subvention supprimée n'est pas une dépense définitivement enfouie dans un puits. Encore faut-il regarder ce que l'État a dû injecter ensuite quand le cours du baril s'est envolé, et ce que les Marocains ont perdu en pouvoir

d'achat, en stabilité économique et en paix sociale. Faut-il rappeler qu'aucun gouvernement avant celui de Benkirane n'avait osé fermer cette vanne. Tous étaient conscients que toucher à la compensation des carburants revenait à dépressuriser une grande soupape sociale : dégradation du pouvoir d'achat, inflation, surcoût de production, menace sur la stabilité et la cohésion sociales. C'est dire les graves implications d'une telle décision. Pourtant, Benkirane n'a pas tremblé, il s'enorgueillit de l'avoir prise en la justifiant par la difficulté de contrôler la sincérité des volumes impressionnants de documents fournis par les importateurs de carburant... Soit mais le contrôle des factures et des quantités déclarées posait problème. Mais fallait-il fermer définitivement le robinet de la compensation plutôt que de renforcer les outils de contrôle et de la vérification ? La technologie administrative a progressé : données douanières, déclarations fiscales, flux d'importation, stocks et ventes peuvent être croisés. Une autre voie était possible, d'autant que la libéralisation du marché des carburants n'a pas fait émerger le paradis concurrentiel promis. Bien au contraire... Le Conseil de la concurrence n'a-t-il pas relevé des dysfonctionnements importants du marché des carburants et conclu, en 2023, des accords

transactionnels avec plusieurs sociétés du secteur pour 1,84 milliard de DH, assortis d'engagements visant à améliorer la concurrence ?

Argument fumeux

Grâce au chef des islamistes, le consommateur a juste changé de guichet : il ne bénéficie plus du soutien de la Caisse de compensation, il la paie plein pot à la pompe, dans le transport, dans ses achats alimentaires et plus globalement dans la dégradation de son niveau de vie. À y regarder de plus près, le grand bénéficiaire de cette décision troublante n'est autre que le marchand du carburant, qui encaisse directement la totalité du prix de son produit à la pompe au lieu d'attendre des mois, voire des années, le remboursement de la subvention. Les pétroliers doivent une fière chandelle à parfumée à l'encens à notre grand Benny, dont l'argument fumeux insulte l'intelligence des Marocains. Hier, l'État subventionnait directement une partie du prix des carburants via la Caisse de compensation. Depuis des années, il ne subventionne plus la pompe, mais lorsque les cours s'embrasent, il intervient autrement : soutien aux transporteurs, aides exceptionnelles, mesures d'accompagnement. En 2022, année de

Le Maigret du CANARD



la grande flambée énergétique consécutive notamment à la guerre en Ukraine, l'OCDE estime à 4,4 milliards de DH les subventions temporaires accordées au transport. En 2024, le ministère des Finances indique que 1,55 milliard de DH avait déjà été consacré au soutien exceptionnel aux transporteurs routiers entre janvier et août, contre 800 millions sur la même période de 2023. En avril 2026, face à une nouvelle hausse des carburants, le gouvernement a encore augmenté de 25 % une tranche de soutien aux professionnels du transport routier. Le gouvernement sortant vient de lancer une nouvelle tranche de soutien financier exceptionnel direct aux professionnels du transport routier pour faire face aux hausses successives des prix du carburant en raison de la guerre au Moyen-Orient et le blocage du Détroit d'Ormuz et de Bab El Mendeb. Soyons justes : les chiffres officiels montrent que la réforme a réduit la charge directe de la compensation. Avant la décompensation, entre 2009 et 2014, cette charge se situait entre 29 et 56 milliards de DH par an. Après la décompensation des carburants, elle est descendue à environ 13,5 à 17,1 milliards entre 2014 et 2018, essentiellement pour le butane, le sucre et la farine. Voilà le chiffre que les défenseurs de la fin de la compensation peuvent brandir. Mais ce chiffre cache l'essentiel : il compare un ancien dispositif de subvention directe à un nouveau système dans lequel l'État a progressivement ouvert d'autres vannes. L'OCDE rappelle qu'en 2022 les subventions marocaines ont atteint 42,1 milliards de DH, dont près de 22 milliards pour le butane, auxquelles se sont ajoutées diverses mesures exceptionnelles, notamment les 4,4 milliards consacrés au transport.

Le coût de la réforme ne se limite pas aux crédits inscrits au budget. Il existe une autre facture qui ne figurent pas sur les comptes publics : celle de la dégradation du pouvoir d'achat due à la hausse du prix du gasoil. Le carburant n'est pas un produit ordinaire; stratégique, il irrigue toute l'économie. Quand le prix du gasoil augmente, l'automobiliste paie plus cher son plein, le transporteur aussi. Le restaurateur, l'artisan,

le boucher, l'industriel et le commerçant... supportent des coûts supplémentaires. Une partie de ces surcoûts finit dans les prix à la consommation. En somme, le ménage ne voit pas seulement grimper sa facture à la pompe : il paie davantage pour se déplacer, se nourrir, s'habiller, se soigner et scolariser ses enfants. Le renchérissement du carburant agit comme une taxe indirecte, particulièrement lourde pour les familles modestes, qui consacrent une part plus importante de leurs revenus dérisoires aux dépenses essentielles ou contraintes. Mais qui s'en soucie réellement ? Pas Benkirane, en tout cas qui s'est débrouillé une belle retraite à 90.000 DH par mois au titre de sa retraite d'ex-chef de la primature.

Sentiment d'injustice

C'est à ce niveau-là que le calcul du coût social, visiblement méconnu de Benkirane, prend toute son importance . Il faudrait mesurer une batterie de paramètres : la perte de revenu réel des ménages ; la baisse de leur consommation ; l'augmentation des dépenses de transport et d'alimentation ; les renoncements aux soins, à l'éducation ou à certains besoins essentiels ; les difficultés supplémentaires des petites entreprises et des travailleurs indépendants ; et les effets de l'inflation sur les salaires, l'épargne et l'endettement. Ces pertes ne sont pas inscrits dans la ligne budgétaire de la compensation. Elles n'en constituent pas moins un coût réel pour la collectivité. Lorsque les ménages perdent du pouvoir d'achat comme c'est le cas aujourd'hui , l'État finit souvent par payer autrement : aides sociales, soutien aux secteurs fragilisés, revalorisations salariales, dispositifs d'urgence, dépenses de santé et autres mesures destinées à contenir la colère sociale.

A cette équation, il convient également d'intégrer un coût plus sensible : la menace sur la paix sociale. Une hausse continue des prix des carburants ne produit pas seulement de l'inflation ; elle nourrit le sentiment d'injustice et d'exaspération sociale . Ce sentiment est d'autant plus fort que les couches défavorisées ont l'impression que la libéralisation a

surtout profité aux opérateurs, tandis que la facture est supportée dans son intégralité par le consommateur final . Le plus important n'est pas de savoir combien coûte le litre de gasoil mais qui paie les contrecoups de la soi-disant réforme, qui en bénéficie réellement et qui est effectivement protégé en cas de dérapage du marché ? Or, lorsque les revenus des plus fragiles se réduisent comme peau de chagrin , que les prix augmentent et que les marges des entreprises énergétiques restent élevées, la confiance dans les institutions se dégrade. La colère peut se traduire par des protestations, des mouvements sociaux, des revendications salariales, des blocages ou une défiance croissante à l'égard de l'État. Le coût de ces tensions est difficile à chiffrer avec précision, mais il est loin d'être négligeable. Une supposée réforme qui réduit une dépense budgétaire mais fragilise la paix sociale ne saurait être évaluée uniquement à l'aune des économies réalisées sur le papier, sachant que la stabilité sociale est l'actif public le plus précieux qu'un pays possède : elle a certes un coût, mais elle n'a pas de prix! L'ancien système avait un défaut majeur. Extrêmement coûteux pour les finances publiques et profitait aussi à des catégories qui n'en avaient pas nécessairement besoin.

Mais le nouveau dispositif pose une question encore plus cruciale : comment protéger le pouvoir d'achat lorsque le prix du carburant est entièrement exposé aux fluctuations internationales ? Si le soutien aux transporteurs peut ralentir la transmission du choc, il ne garantit pas que le consommateur final sera épargné. Une partie de l'aide sert à éviter l'effondrement d'un secteur ou la hausse immédiate des prix. Elle ne compense pas nécessairement la totalité des pertes subies par les ménages y compris de la classe moyenne dont le pouvoir d'achat a été laminé. Dans cette configuration, le citoyen peut donc payer deux fois : d'abord à la pompe, ensuite à travers la hausse des prix d'une série de biens et services. Et il peut payer une troisième fois à travers ses impôts, lorsque les pouvoirs publics financent les mesures d'accompagnement destinées à corriger les effets pervers

de la libéralisation benkiranienne... C'est pourquoi le récit de la « paperasse» brandi par Benkirane a des allures de fable. Une réforme présentée comme telle, aussi lourde, ne peut pas être justifiée uniquement par la difficulté de vérifier des factures. Elle doit être jugée sur son bilan complet : finances publiques, concurrence, prix à la pompe, inflation, pouvoir d'achat, cohésion sociale et stabilité politique. Le véritable calcul ne consiste pas seulement à soustraire les anciennes subventions des nouvelles aides. Il faut aussi mesurer ce que la libéralisation a coûté en revenus perdus, en consommation sacrifiée, en entreprises fragilisées, en tensions sociales et en confiance dans la parole publique. Tant que ce bilan n'est pas posé chiffres contre chiffres, une question continuera de planer au-dessus de la "réforme" de Benkirane : a-t-on réellement supprimé une charge financière... ou simplement si-phonné le pouvoir d'achat des ménages, fragilisé des entreprises et fait peser une grave hypothèque sur la paix sociale ? Parce que la dégradation du pouvoir d'achat a franchi le seuil du supportable, les partis en lice pour les législatives du 23 septembre rivalisent désormais de promesses de revalorisation du SMIG à 5 000 DH, voire davantage ; mais le revers de la médaille est là : l'alourdissement du coût du travail pèserait sur la compétitivité et freinerait l'investissement... Pour un pays qui a fait de son statut de moins-disant social l'un des ressorts de son attractivité, la hausse du salaire minimum risque d'être fort contreproductive. À 72 ans, Abdelilah Benkirane ne veut pas jeter l'éponge alors même qu'il avait annoncé sa retraite au lendemain de la débâche du PJD aux législatives de 2021. Le patron des islamistes repart à la reconquête du pouvoir avec une ambition qui ne manque pas d'audace, voire d'une certaine effronterie : achever le chantier social qu'il a entamé sous son premier mandat aux affaires . Après avoir mis le pouvoir d'achat en panne, cherche-t-il désormais à rouler les Marocains dans la farine ? Après le carburant, le pain : de quoi promettre au pays un nouveau feu d'artifice social, avec des étincelles à la pompe et un brasier dans les assiettes. ▀

GMT+1 Le Maroc remet les pendules à l'heure



même dépassé les 250000 signatures. Le gouvernement a finalement décidé de faire marche arrière. Aziz Akhannouch a justifié ce changement par la volonté de répondre aux attentes des citoyens, après des discussions au sein de la majorité gouvernementale. Mais il y a tout de même un petit problème d'agenda. Le GMT+1 a disparu le 20 septembre, en pleine campagne électorale et seulement trois jours avant les législatives du 23 septembre. Le calendrier électoral, lui, n'avait pourtant rien d'un secret d'État : la date du scrutin était connue depuis mars et la campagne officielle s'étalait du 10 au 22 septembre. Certes, rien ne permet d'affirmer que la proximité du scrutin a dicté la décision. Mais politiquement, le timing est pour le moins... bien réglé.

Car voilà un thème dont l'opposition aurait pu faire ses choux gras dans les meetings : « Rendez-nous notre heure ! ». Le gouvernement, surtout le parti-locomotive qu'est le RNI, lui a retiré une pendule de son mur électoral. Une mesure qui tombe... pile à l'heure. ▀



Le Maigret du CANARD



Élections législatives

Quelle carte politique au lendemain du scrutin ?



Les urnes vont-elles rebattre les cartes au Parlement ?

Le mercredi 23 septembre 2026, les Marocains ont pris le chemin des urnes pour élire les 395 membres de la Chambre des représentants. Selon les données fournies par le ministère de l'Intérieur, le taux de participation national s'est établi à 38,02 %.

LAILA LAMRANI

Dès huit heures du matin, les bureaux de vote ont ouvert leurs portes. Après une campagne saturée de promesses, de petites phrases et de joutes verbales, l'heure n'est plus aux meetings ni aux effets de tribune : place au scrutin. Les états-majors politiques, eux, ont désormais les yeux rivés sur le décompte des voix. Cette fois, ce ne sont plus les meetings, les slogans ni les promesses incantatoires qui feront la différence. Ce sont

les bulletins de vote. Derrière les bulletins, les sièges. Derrière les sièges, l'arithmétique. Et derrière l'arithmétique, les alliances à venir, dont dépendra la majorité que le parti vainqueur tentera de former. Les observateurs suivent avec une attention extrême les opérations de dépouillement et les résultats de ce scrutin. Non seulement pour connaître le nouveau classement des partis, mais surtout pour discerner le déplacement du centre de gravité de la future majorité.

Dans les cercles qui scrutent les rapports de force, le PAM apparaît comme l'un des principaux prétendants à la première place, porté par l'arrivée de Fouzi Lekjaa, nouvelle figure de proue du parti. Plusieurs analyses médiatiques le présentent d'ailleurs comme le favori, ou du moins comme le parti le mieux placé pour remporter ces élections. Une configuration difficile à imaginer en 2021, lorsque le RNI d'Aziz Akhannouch avait remporté 102 sièges et pris la tête de la majorité gouvernementale. Cinq ans plus tard, le contexte a changé. Les enjeux aussi.

Du RNI au PAM ?

Le RNI avait bénéficié, en 2021, d'un puissant crédit politique. Il avait alors incarné l'alternance après une décennie de gouvernement dirigé par les islamistes du PJD. Mais l'usure du pouvoir et ses dérives sont passées par là.

Le pouvoir d'achat est devenu le principal caillou dans la chaussure de la majorité sortante. Inflation, prix des produits alimentaires, coût exorbitant de la viande, prix à la pompe : les préoccupations sociales ont largement dominé la campagne de 2026.

Le PAM a amplement exploité cette question. Fouzi Lekjaa est allé jusqu'à mettre en cause le bilan du gouvernement sortant — auquel il appartient pourtant, puisqu'il occupe le portefeuille du Budget — en matière de soutien au pouvoir d'achat. Il a notamment avancé le chiffre de 280 milliards de dirhams consacrés à cet objectif en cinq ans, tout en estimant que l'effort n'avait pas produit les effets escomptés. Le message est limpide : après avoir misé sur le RNI lors de la précédente législature, les faiseurs de majorité semblent désormais regarder du côté du PAM. Reste à savoir si les électeurs, eux aussi, ont déplacé leur regard.

L'arrivée de Fouzi Lekjaa a incontestablement changé la campagne du PAM. Le responsable du Budget, également président de la Fédération royale marocaine de football, est devenu l'une des figures les plus visibles de la bataille électorale.

Le PAM lui a confié une part importante de son programme économique et social, notamment sur la question du pouvoir d'achat. Son programme met en avant la réduction du coût de la vie, la réforme des circuits de distribution et une intervention plus ciblée de l'État. Mais une élection ne se gagne pas à la popularité médiatique. Lekjaa devra désormais transformer son capital politique en bulletins, et les bulletins en sièges.

Akhannouch face à l'addition

Pour Aziz Akhannouch et le RNI, le scrutin constitue une autre forme d'épreuve : celle du bilan.

En 2021, le RNI avait obtenu 102 sièges et pris la tête de la nouvelle majorité. Cinq années plus tard, le parti défend son bilan dans un contexte où la question du pouvoir d'achat s'est imposée comme l'un des principaux sujets de mécontentement populaire. Le RNI a beau rappeler les mesures prises, les investissements engagés et les réformes conduites, ses adversaires ont

tôt fait de pointer le décalage entre ces réalisations et le ressenti d'une bonne partie de la population.

À la fois formation historique et pilier de la majorité sortante, l'Istiqlal de Nizar Baraka occupe une place particulière sur l'échiquier politique. Le score du parti sera donc observé avec attention : maintien de son poids, progression ou recul, chaque scénario modifiera les équilibres au sein de la future majorité.

Dividendes politiques

Nabil Benabdallah, pour le PPS, et Mohamed Ouzzine, pour le Mouvement populaire, ont eux aussi œuvré pour transformer leur campagne d'opposants en dividendes politiques.

Dans un système où quelques sièges peuvent modifier les équilibres entre formations, les partis qui ne prétendent pas nécessairement arriver en tête peuvent néanmoins devenir des pièces importantes du prochain échiquier parlementaire. Qui disposera de suffisamment de sièges ? Qui conduira les négociations ? Avec qui ? Et surtout, autour de quel parti se construira la prochaine majorité ? La Constitution prévoit que le chef du gouvernement est nommé au sein du parti arrivé en tête des élections des membres de la Chambre des représentants. Mais la première place ne constitue que le début du processus : il faudra ensuite construire une majorité parlementaire, ce qui est souvent un casse-tête au Maroc.

C'est pourquoi les observateurs vont scruter les résultats avec une attention particulière. Le véritable enjeu n'est pas seulement de savoir qui arrivera premier, mais de voir si le déplacement supposé du centre de gravité de la majorité, du RNI vers le PAM, sera confirmé par les urnes.

En 2021, les électeurs avaient placé le RNI au premier rang. En 2026, le PAM et sa nouvelle figure de proue, Fouzi Lekjaa, semblent avoir pris une longueur politique dans les projections et analyses publiées avant le vote.

Mais entre les pronostics, les faiseurs de majorité et les électeurs, il reste une vieille institution qui a toujours le dernier mot : l'urne. ■



Le Maigret du CANARD



Derrière des intitulés qui sonnent savants, des formations aux contours juridiques parfois nébuleux et des promesses professionnelles qui mériteraient un bon détartrage : l'Ordre national des médecins dentistes tire la sonnette d'alarme. Et cette fois, ce n'est pas pour une simple carie.

LAILA LAMRANI

L'Ordre national des médecins dentistes a décidé de hausser le ton face à la multiplication de formations affichant des appellations aussi séduisantes que « hygiéniste » ou « denturologue ». Des intitulés qui ont de quoi rassurer le client — pardon, le futur professionnel — mais dont le statut juridique, la reconnaissance des diplômes et surtout l'étendue réelle des compétences ne seraient pas toujours d'une limpidité exemplaire. Le problème ne porte pas sur une querelle de terminologie entre spécialistes de la molaire et de la prémolaire. Il touche à quelque chose de beaucoup plus sérieux : la santé publique et la sécurité des patients. L'Ordre met également en garde les étudiants, leurs familles et les prothésistes dentaires contre des formations présentées sous un habillage professionnel parfois plus convaincant que leur véritable assise juridique.

Confusion

Car un certificat, même joliment imprimé, encadré et remis lors d'une cérémonie avec applaudissements, ne constitue pas automatiquement une autorisation d'exercer. Dans les professions de santé, le diplôme n'est pas un simple accessoire de communication : il ouvre — ou n'ouvre pas — des droits précisément définis par la loi. Avant de sortir le chéquier, l'Ordre invite donc les candidats à vérifier cinq choses essentielles : le statut juridique de



Toute formation dans le domaine de la santé bucco-dentaire doit s'inscrire dans le cadre légal et réglementaire.

Hygiénistes, denturologues Les formations qui font grincer des dents

l'établissement, la reconnaissance de la formation, la valeur légale du diplôme délivré, les compétences auxquelles il donne réellement accès et les conditions légales d'exercice. Les exemples cités par l'Ordre donnent matière à vigilance. À Casablanca, un établissement privé de formation professionnelle continuerait à promouvoir certaines formations malgré une décision administrative ordonnant sa fermeture ainsi que le retrait de son autorisation ou de son statut juridique, selon le communiqué de l'Ordre. À Sidi Slimane, une structure se présentant comme une « académie » proposerait de son côté des « formations qualifiantes ». Une terminologie suffisamment flatteuse pour entretenir, selon l'Ordre, la confusion chez certains prothésistes dentaires qui pourraient croire qu'un passage du laboratoire à la bouche du patient serait désormais possible : prises d'empreintes, pose de prothèses et autres actes compris. Or, la bouche du patient n'est pas un champ d'expérimentation. Intervenir directement sur un patient n'est pas un simple prolongement manuel du

travail de prothésiste. Il s'agit d'actes de santé qui peuvent avoir des conséquences sur la sécurité et l'intégrité des personnes. La médecine dentaire exige une formation spécifique de six années dans une faculté de médecine dentaire et s'exerce dans un cadre juridique qui définit les compétences, les responsabilités et les actes autorisés. Une enseigne baptisée « académie », un titre étranger, un certificat en papier glacé ou une campagne savamment calibrée sur les réseaux sociaux ne suffisent pas à transformer une formation privée en qualification médicale reconnue. Sur Instagram, tout le monde peut avoir l'air diplômé. Dans un cabinet dentaire, c'est une autre affaire. L'Ordre rappelle ainsi que toute formation dans le domaine de la santé bucco-dentaire doit s'inscrire dans le cadre légal et réglementaire. Elle doit notamment préciser clairement ses objectifs, son contenu et ses débouchés, sans entretenir de confusion entre une formation professionnelle et l'exercice de la médecine dentaire. Surtout, aucun cursus, diplôme ou certificat ne devrait laisser entendre

qu'il permet d'accomplir des actes réservés aux médecins dentistes. Derrière cette exigence, il y a évidemment la protection des étudiants contre les promesses trompeuses. Mais il y a surtout celle du patient, qui ne doit pas découvrir sur son fauteuil que la personne qui intervient dans sa bouche est un charlatan... L'Ordre appelle enfin les pouvoirs publics, ainsi que les instances législatives et exécutives, à faire de l'encadrement des métiers liés à l'assistance dentaire et à la fabrication des prothèses, ainsi que de leurs filières de formation, un chantier prioritaire de la réforme du système de santé. Il se dit prêt à travailler avec les départements concernés et les institutions chargées de l'enseignement et de la formation afin de clarifier le statut juridique de ces cursus et de lutter contre les pratiques de santé exercées en dehors du cadre légal. Parce qu'en matière de santé, le flou n'est jamais une spécialité médicale. Et lorsqu'il s'installe dans la bouche des patients, il peut coûter beaucoup plus cher qu'une simple carie. ▀



Le Maigret du CANARD



Football

LNFP : LES CHAMPIONS DE L'AMATEURISME

Derrière l'acronyme, il y a Ligue Nationale de Football Professionnel. Professionnel, c'est du moins ce que promettent les statuts. Mais la réalité est tout autre.

JAMIL MANAR

A force de vouloir gonfler la Botola comme un ballon de gala, la LNFP a fini par oublier une question élémentaire : sait-elle seulement introduire un peu de rigueur dans la gestion du championnat qu'elle administre ?

Le projet avait de l'allure : passer de 16 à 20 clubs, donc plus de matches, plus de déplacements, plus de contrats, plus de dossiers. Bref, plus de tout — sauf, apparemment, de méthode. La proposition avait été servie aux présidents. Puis patatras : abandon. La Botola restera à 16 clubs en 2026-2027. La LNFP l'a confirmé le 20 août, sans détailler publiquement les raisons. Un communiqué, pas une explication. Une décision, pas une leçon. Avant de vouloir gérer quatre clubs supplémentaires, ne faudrait-il pas déjà savoir gérer les quatre coins de la maison ?

Responsabilité

Le 9 septembre, la LNFP annonce officiellement une prolongation du mercato jusqu'au 25 septembre. Petit détail : le système international des transferts de la FIFA affichait toujours le 15 septembre comme date de clôture. Pour les clubs, ce n'est pas une virgule. Une date de mercato, c'est une négociation, un contrat, parfois toute une stratégie sportive. Quand une Ligue publie une décision officielle, les clubs doivent pouvoir s'y appuyer sans vérifier si le sol est peint ou solide.

Sinon, autant ajouter en bas des communiqués : « sous réserve de confirmation, de modification, de rétro-pédalage ou d'un éventuel problème réglementaire ». Ce serait moins professionnel, mais au moins ce serait clair. Un communiqué de presse ? Plutôt un communiqué de déprime. Le mercato a frôlé la merco-catastrophe. La question est simple : pourquoi annoncer le 25 septembre avant d'avoir sécurisé définitivement sa validité ? La FIFA peut refuser. Une procédure peut échouer. Cela arrive. Mais lorsqu'une institution communique une décision qui engage les clubs, elle doit ensuite expliquer ce qui s'est passé, quelles conséquences en découlent et qui en assume la responsabilité. C'est précisément le rôle d'une gouvernance professionnelle.



Abdeslam Belkhour, président de la LNFP.

Pas celui d'une gouvernance par communiqués à géométrie variable. La Botola 2026-2027 ne commencera que le 24 septembre, entre contraintes du calendrier international et compétitions nationales. Commencer tard n'est pas, en

soi, un dysfonctionnement. Le football marocain doit composer avec ses propres contraintes. Mais une question demeure : si organiser une Botola à 16 clubs exige déjà autant d'ajustements, pourquoi vouloir passer à 20 ? Quatre clubs supplémentaires,

ce sont mécaniquement plus de matches, plus de déplacements, plus de contraintes logistiques. Autrement dit : avant d'agrandir la compétition, il aurait peut-être fallu démontrer que son organisation actuelle était parfaitement maîtrisée. Pas seulement « gérée », mot que l'on confond souvent avec « administrée au jour le jour ».

C'est là que se trouve le vrai sujet. Une ligue professionnelle ne se juge pas au nombre d'équipes qu'elle aligne, comme un épicier compte ses boîtes de conserve. Elle se juge à sa capacité à anticiper, décider, communiquer et appliquer ses propres décisions. Les clubs ont besoin de règles stables. Les joueurs et les entraîneurs, de visibilité. Les diffuseurs, de dates fiables. Les partenaires, de prévisibilité. Et les supporters aimeraient simplement savoir quand leur équipe joue. Ce n'est pas demander la Lune. C'est demander que la Ligue sache dans quel fuseau horaire elle organise son propre championnat. Le projet de Botola à 20 clubs aura donc vécu quelques semaines avant de disparaître. Il laisse derrière lui une question beaucoup plus intéressante que celle du nombre d'équipes : et si la première réforme à mener n'était pas celle du championnat, mais celle de la Ligue qui l'organise ?

Pas nécessairement une réforme des personnes. Une réforme du fonctionnement. Des procédures plus rigoureuses avant toute annonce. Une meilleure coordination

DEUX CASQUETTES QUI POSENT PROBLÈME

Au Maroc, Abdeslam Belkhour cumule deux responsabilités : il préside la Ligue Nationale de Football Professionnel (LNFP) et a dirigé la Renaissance Club Athletic Zemamra (RCAZ), dont il était président du comité directeur lorsqu'il a été élu à la tête de la Ligue en 2022. Ce cumul pose d'abord une question de séparation des fonctions. La LNFP est chargée d'administrer les compétitions professionnelles auxquelles participent les clubs qu'elle regroupe. Le président de la Ligue se trouve donc, par définition, au centre de décisions qui concernent directement l'ensemble des concurrents, parmi lesquels figure le RCAZ. En France, les statuts de la LFP sont beaucoup plus explicites. La fonction de président de la Ligue est incompatible avec la qualité de membre d'un organe de direction, de président, de dirigeant ou de salarié d'un club membre. En cas d'incompatibilité, le président élu doit abandonner la fonction incompatible dans les quinze jours, faute de quoi il est considéré comme démissionnaire d'office. En Espagne, la règle est également claire. Les statuts de LaLiga déclarent que la fonction de président est incompatible avec l'exercice d'une fonction dirigeante dans un club ou une société sportive affiliée à LaLiga. Le président exerce par ailleurs les fonctions de gouvernance et dispose de pouvoirs exécutifs. La comparaison ne signifie pas que le cumul marocain constitue en soi la preuve d'un conflit d'intérêt ou de favoritisme. Le problème est celui de la gouvernance et de la perception de l'impartialité. À cela s'ajoute un point crucial : la disponibilité. Diriger une ligue professionnelle représente déjà une charge considérable : programmation des compétitions, règlements, transferts, litiges, relations avec les clubs, réunions, décisions urgentes et gestion administrative. Diriger parallèlement un club professionnel suppose une autre implication quotidienne, avec ses propres contraintes sportives, financières et administratives.

Deux clubs, deux agendas, deux responsabilités... mais un seul dirigeant. Même sans conflit avéré, le cumul peut donc poser une question de disponibilité : lorsque les exigences de la LNFP et celles du club se télescopent, comment garantir que chacune bénéficie du même degré d'attention ? La FRMF elle-même a placé en 2026 la gouvernance et l'indépendance des ligues nationales parmi les chantiers de réforme du football professionnel. (FRMF)

La question mérite donc d'être posée sans procès d'intention : pour professionnaliser davantage le football marocain, ne faudrait-il pas aussi professionnaliser la séparation entre celui qui organise la compétition et ceux qui y participent ? Or, au Maroc, le cumul des fonctions est un sport national. Présidents de clubs devenus députés, élus locaux également engagés dans la direction sportive, responsables politiques et dirigeants sportifs se retrouvent régulièrement sur plusieurs terrains à la fois. Une proximité entre sport, politique et gestion locale qui n'est pas nouvelle. En 2021, plusieurs présidents de clubs figuraient ainsi parmi les candidats aux élections, illustrant l'imbrication ancienne entre football et politique. ▀

Le Maigret du CANARD



avec la FRMF et la FIFA. Des décisions juridiquement sécurisées avant leur publication. Une communication transparente lorsque quelque chose dérape. Et surtout, une véritable culture de la responsabilité. On décide. On vérifie. On explique. On assume. Quatre temps. Pas un quatre-quarts. C'est la base de toute organisation professionnelle. Le Maroc a considérablement élevé ses ambitions footballistiques. Les infrastructures et le rayonnement des Lions de l'Atlas ont changé l'échelle du football national. La gouvernance, plombée en plus par un championnat indigent et indigeste, doit être à la hauteur de cette ambition. Car le professionnalisme ne consiste pas seulement à avoir de beaux stades, des contrats importants et des compétitions prestigieuses. Il commence par une chose élémentaire : faire en sorte qu'un communiqué soit fiable, qu'un calendrier soit maîtrisé et qu'une décision puisse être appliquée. La Botola à 20 clubs peut attendre. La réforme de la gouvernance, elle, paraît beaucoup plus urgente. La Botola 2026-2027 ne commencera que le 24 septembre, avec une première journée étalée sur plusieurs jours en raison notamment du calendrier international. Pendant que les grands championnats européens avaient déjà lancé leur saison, le football marocain peaufinait encore son entrée en scène. Avant d'agrandir la maison, il serait peut-être temps de vérifier la plomberie. Parce que ces dernières semaines, les fuites n'ont pas manqué. Et visiblement, ce n'est pas seulement le ballon qui a des trous. »

Affaire Hakimi La rencontre sur Instagram tourne au rendez-vous judiciaire

La Cour de cassation a sifflé la fin de la prolongation, ce mercredi 23 septembre. Dernier recours d'Achraf Hakimi : refusé. Le latéral du PSG, habitué à monter sur son flanc droit, devra désormais défendre sa cause sur un tout autre terrain : celui de la cour criminelle des Hauts-de-Seine, pour des accusations de viol. Pas de carton rouge anticipé pour autant : le Lion de l'Atlas clame son innocence depuis le coup d'envoi et reste présumé innocent jusqu'au verdict. La justice, elle, n'a pas encore rendu sa copie. Retour en février 2023. Une jeune femme de 24 ans raconte aux enquêteurs avoir fait la connaissance du joueur sur Instagram. Le courant passe, les messages s'enchaînent, Hakimi relance, encore et encore. Il finit par proposer un rendez-vous. Elle hésite, tergiverse, puis accepte. Le 24 février au soir, direction Boulogne-Billancourt, dans un VTC commandé par Monsieur. Le premier pas vers le tribunal, en quelque sorte. Selon la plaignante, la soirée aurait basculé après un baiser qu'elle dit avoir consenti. Puis, toujours selon elle, Hakimi aurait glissé de la caresse à la contrainte, imposant une pénétration digitale. Elle affirme l'avoir repoussé et avoir pu compter sur une amie, jointe par SMS, pour la récupérer. Dès le lendemain, direction le commissariat. Le genre de lendemain de soirée qu'on ne raconte pas autour d'un café. La justice française, elle, a estimé que le dossier méritait un procès. La cour d'appel de Versailles a pointé du doigt un détail : c'est bien Hakimi qui menait la danse, multipliant les relances, tandis que la jeune femme, elle, traînait des pieds avant de dire oui. Plusieurs éléments de la procédure viendraient, selon elle, corroborer certains pans du témoignage. Bref, il y a matière à débat contradictoire. La défense, de son côté, joue une partition bien différente : un baiser, des caresses, puis un refus respecté. Pas de rapport sexuel imposé, jurent les avocats, qui contestent plusieurs points du récit adverse. Et rappellent, à juste titre, qu'un renvoi devant une cour criminelle n'est pas un but contre son camp. Le match judiciaire ne fait que commencer. »



Scrutin législatif du 23 septembre

Si je suis élu, j'oublierai vite mes promesses électorales

Votez pour moi, le seul candidat qui dit la vérité!



Difficile à digérer...

À Marrakech, ville touristique par excellence — et accessoirement capitale du riad à prix d'or —, un restaurateur met les pieds dans le plat : pour les postes de Restaurant Manager et Assistant Restaurant Manager, l'établissement publie une annonce délicieuse que nous reproduisons: exigence que la nationalité des profils soit étrangère avec une préférence affichée pour les... Turcs. Belle recette. Mais il manque un ingrédient essentiel au menu : les Marocains ? Faudrait-il donc un passeport étranger pour savoir gérer une salle, encadrer une brigade, accueillir des clients ou faire tourner un restaurant à Marrakech ? Le management serait-il devenu une spécialité importée, comme le caviar ou le champagne ? On peut vouloir une expérience particulière, une langue, une expertise internationale, une connaissance pointue d'un marché. Rien de plus normal. Mais quand la nationalité devient, en elle-même, le critère de préférence pour un poste que des professionnels marocains qualifiés peuvent occuper, le malaise passe à table. D'autant que le droit marocain pose un principe d'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, et encadre strictement le recrutement des salariés étrangers. Alors pourquoi un profil turc ? Et pourquoi pas marocain ? La vraie question n'est pas de savoir quelle nationalité doit gagner le poste. Elle est plus simple : quelles compétences cherche-t-on ? Et pourquoi ces compétences seraient-elles plus faciles à trouver sous un passeport étranger que sous un passeport marocain ? Le paradoxe est savoureux : dans un pays qui cherche à valoriser ses compétences, créer des emplois et retenir ses talents, certains employeurs semblent considérer qu'un CV devient plus appétissant dès qu'on le sert avec un passeport étranger. À Marrakech comme ailleurs, un poste devrait revenir au meilleur profil, pas au meilleur passeport. Sinon, autant écrire noir sur blanc : « Poste ouvert à tous, sauf aux Marocains. » Ce serait plus clair. Pas légal, sans doute. Mais au moins, ce serait à la carte. Et à Marrakech, la carte, on sait pourtant la dresser. Dommage que le talent local reste parfois au congélateur. »





Le Maigret du CANARD



TRIBUNE LIBRE

Le tourisme marocain face à un nouveau défi

Passer de la logique des chiffres à la création de valeur et à l'équité territoriale

Un tourisme performant est celui qui attire, mais aussi celui qui fait séjourner plus longtemps, fait dépenser davantage, crée des emplois de qualité...

ZOUBIR BOUHOUTE *



Ouarzazate pourrait renforcer son rôle de plateforme vers les oasis, les vallées du Sud-Est et les territoires présahariens.

À l'approche des élections législatives du 23 septembre 2026 et de la constitution d'un nouveau gouvernement appelé à définir les grandes priorités économiques et sociales de la prochaine étape, le tourisme marocain se trouve à un moment particulièrement important de son évolution. Le secteur peut aujourd'hui s'appuyer sur des résultats qui témoignent de sa capacité à attirer des volumes croissants de visiteurs, mais ces performances ne doivent pas masquer les défis structurels qui continuent de limiter la pleine contribution du tourisme à la création de richesse et au développement équilibré du Royaume. Derrière la progression des arrivées, des nuitées et des recettes se trouvent en effet plusieurs problématiques qui devront être traitées de manière beaucoup plus systémique: le passage d'une logique de volume à une logique de valeur, la concentration géographique de l'activité, la persistance de la saisonnalité, la nécessité de faire du tourisme intérieur un véritable marché national, la question du pouvoir d'achat et de l'accessibilité de l'offre, le poids d'une partie de l'économie touristique insuffisamment mesurée, la qualité des données et du pilotage, l'efficacité territoriale des investissements, la connectivité, la diversification de l'offre ainsi que la qualité et la stabilité de l'emploi et du capital humain. Ces questions ne sont pas indépendantes les unes des autres: la saisonnalité affecte la rentabilité des investissements et la stabilité de l'emploi, la concentration territoriale limite la diffusion de la richesse, l'insuffisance de l'offre intermédiaire freine le tourisme intérieur et la faiblesse de la donnée réduit la capacité à corriger ces déséquilibres. C'est donc autour de ces problé-

matiques interdépendantes que devrait être pensée la prochaine étape de la politique touristique marocaine. Les résultats récents montrent pourtant que le Maroc dispose aujourd'hui d'une base solide sur laquelle construire cette nouvelle étape. En 2025, le Royaume a accueilli 19,8 millions de visiteurs, soit une progression de 14 % par rapport à 2024 et de 53 % par rapport à 2019. Les établissements d'hébergement touristique classés ont enregistré 43,4 millions de nuitées, en hausse de 9 %, tandis que les recettes touristiques ont atteint 138 milliards de dirhams, soit une progression de 21 % par rapport à 2024 et de 75 % par rapport à 2019. La dynamique s'est poursuivie en 2026. À fin août 2026, les arrivées avaient atteint 14,1 millions de visiteurs, soit une progression de 4,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les dernières données disponibles pour les nuitées font état de 21,845 millions de nuitées à fin juin 2026, en hausse de 9 %, tandis que les recettes voyages avaient atteint 79,009 milliards de dirhams à fin juillet 2026, en progression de 13,4 %. Ces trois indicateurs ne sont donc pas arrêtés à la même date et doivent être lus avec cette précaution méthodologique. Ils n'en montrent pas moins que la dynamique demeure positive et que le débat doit désormais porter moins sur la capacité du Maroc à attirer des visiteurs que sur sa capacité à maximiser les retombées économiques, sociales et territoriales de ces flux. La question centrale de la prochaine étape

pourrait ainsi être formulée simplement: comment transformer une croissance quantitative incontestable en une croissance touristique davantage créatrice de valeur, d'emplois, d'investissement et de développement territorial ? Il ne s'agit pas de remettre en cause les objectifs de croissance des arrivées, ni de minimiser l'importance de la compétitivité internationale. Il s'agit de compléter cette approche par une lecture beaucoup plus exigeante de la performance. Un tourisme performant est celui qui attire, mais aussi celui qui fait séjourner plus longtemps, fait dépenser davantage, crée des emplois de qualité, fait travailler les entreprises locales, stimule l'investissement et permet à plusieurs territoires de bénéficier de la croissance.

Repenser le modèle touristique: passer du nombre de visiteurs à la richesse créée

La première problématique est celle du passage d'une logique principalement quantitative à une logique de création de valeur. Pendant longtemps, le nombre d'arrivées aux frontières a constitué l'un des principaux indicateurs de succès d'une destination. Cet indicateur reste évidemment essentiel, notamment pour mesurer l'attractivité internationale du Maroc et sa position dans la compétition mondiale. Mais il ne permet pas, à lui seul, de mesurer l'ensemble de l'impact économique du tourisme. Deux destinations pouvant accueillir un

nombre comparable de visiteurs peuvent générer des résultats économiques très différents. La durée moyenne de séjour, le niveau de dépenses, le type d'hébergement, les activités consommées, la fréquentation des restaurants, le recours aux transports touristiques, les achats de produits locaux ou encore la capacité du territoire à retenir une partie de la dépense sont autant de facteurs qui déterminent la véritable valeur économique d'un visiteur. Le chiffre de 2025 illustre précisément cette nécessité d'élargir la lecture. Les arrivées ont progressé de 14 %, tandis que les recettes touristiques ont augmenté de 21 %. Cette différence ne signifie pas à elle seule que la valeur individuelle de chaque visiteur ait augmenté dans les mêmes proportions, car les indicateurs ne mesurent pas exactement la même population ni la même période statistique. Elle montre néanmoins qu'il est indispensable de regarder simultanément les volumes et les recettes. La prochaine politique touristique devrait donc reposer sur un tableau de bord beaucoup plus complet. Les arrivées doivent être mises en relation avec les nuitées, la durée de séjour, les dépenses, les recettes, les taux d'occupation, les emplois, les investissements, la capacité d'hébergement et la répartition géographique des retombées. Cette approche permettrait de répondre à une question fondamentale: combien de richesse supplémentaire est réellement créée lorsqu'un million de visiteurs supplémentaires arrive au Maroc ? Cette nouvelle lecture aurait également une conséquence sur la promotion touristique. L'objectif ne devrait pas être uniquement d'attirer davantage de visiteurs, mais de cibler davantage les marchés et les segments susceptibles de générer une valeur économique durable. Cela signifie rechercher des clientèles intéressées par des séjours plus longs, par des activités diversifiées, par les territoires moins fréquentés et par des expériences susceptibles de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs économiques locaux.

Distinguer les moteurs de la demande pour mieux mesurer la performance

Une deuxième problématique concerne la lecture même des flux touristiques. Le chiffre global des arrivées aux postes frontières est indispensable, mais il agrège des profils de visiteurs dont les comportements économiques sont très différents. Une politique touristique plus mature doit donc apprendre à distinguer davantage les différents moteurs de la demande.

Le Maigret du CANARD



Il est notamment nécessaire de différencier les touristes internationaux, les Marocains résidant à l'étranger et le tourisme des résidents marocains. Ces catégories répondent à des logiques de consommation, d'hébergement et de mobilité différentes. Elles ne doivent donc pas être placées dans une même catégorie lorsqu'il s'agit d'évaluer la performance économique d'une politique touristique. Cette distinction est particulièrement importante pour les MRE. Leur contribution au tourisme marocain est considérable, mais leurs modalités de séjour sont souvent différentes de celles d'un touriste international classique. Une partie peut être hébergée dans la famille, dans une résidence secondaire ou dans un logement privé. Leur dépense touristique peut également se répartir entre plusieurs catégories de consommation qui ne sont pas toujours directement visibles dans les statistiques classiques de l'hébergement. Il en va de même pour le tourisme intérieur. Une famille marocaine qui voyage dans son propre pays génère une activité touristique réelle, même lorsque son comportement d'hébergement ou de consommation ne correspond pas exactement au modèle traditionnel du touriste international. L'enjeu est donc de disposer d'une lecture plus fine de la demande. Les arrivées doivent être accompagnées d'informations permettant de connaître l'origine, le motif du déplacement, la durée du séjour, le type d'hébergement, les dépenses et les territoires fréquentés. Une telle évolution permettrait de mieux cibler les politiques publiques et d'évi-

ter qu'un indicateur global ne masque des réalités très différentes.

Faire de l'équité territoriale un objectif central

La troisième problématique est celle de l'équité territoriale. Le Maroc dispose d'un potentiel touristique extrêmement diversifié : littoral, montagnes, oasis, désert, patrimoine historique, médinas, gastronomie, culture, artisanat, tourisme rural et nature. Pourtant, la concentration des flux et des investissements demeure un enjeu structurel. Le CESE avait déjà identifié cette question comme l'un des principaux déséquilibres du modèle touristique marocain. Dans son analyse de la triple concentration, il soulignait une forte concentration géographique des nuitées, une concentration des marchés émetteurs et une forte saisonnalité. Une analyse du CESE fondée sur des données antérieures de l'Observatoire du tourisme indiquait notamment que Marrakech et Agadir concentraient environ 60 % des nuitées. Ce chiffre doit être considéré comme un diagnostic historique et non comme une mesure actuelle de la situation en 2026, mais il illustre la profondeur du problème structurel. La question n'est évidemment pas de limiter le développement des grandes destinations. Marrakech, Agadir, Casablanca, Tanger, Fès ou d'autres pôles majeurs sont des locomotives indispensables pour le tourisme marocain. Elles concentrent les infrastructures, la connectivité, les inves-

tissements, les compétences et les capacités commerciales nécessaires pour positionner le Maroc sur les marchés internationaux. Le véritable enjeu est de faire de ces locomotives des portes d'entrée vers des territoires plus larges. Marrakech devrait pouvoir entraîner davantage le Haut Atlas, les territoires ruraux et les provinces environnantes. Agadir pourrait renforcer les connexions avec Taroudant, Tafraoute et d'autres territoires du Souss. Fès et Meknès pourraient davantage fonctionner comme un ensemble culturel et patrimonial élargi. Ouarzazate pourrait renforcer son rôle de plateforme vers les oasis, les vallées du Sud-Est et les territoires pré-sahariens. Il faut donc passer d'une logique de destination isolée à une logique d'écosystème touristique territorial. Cela implique de développer des circuits, des corridors, des itinéraires thématiques et des produits combinant plusieurs territoires. Le CESE avait lui-même recommandé de concevoir une offre diversifiée autour de corridors traversant plusieurs territoires et reposant sur une thématique touristique commune. L'équité territoriale ne doit d'ailleurs pas être considérée uniquement comme une exigence sociale. Elle constitue également une stratégie économique. Plus les dépenses touristiques circulent entre plusieurs territoires, plus les effets multiplicateurs du tourisme peuvent être importants. Un visiteur qui reste exclusivement dans un grand pôle touristique ne génère pas le même effet territorial qu'un visiteur qui combine hébergement, restau-

ration, activités, artisanat et excursions dans plusieurs provinces.

Combattre la saisonnalité : un problème économique avant d'être touristique

La saisonnalité constitue une quatrième problématique majeure. Elle est souvent présentée comme une caractéristique naturelle du tourisme, alors qu'elle constitue également un problème économique qui peut être partiellement corrigé par une meilleure organisation de l'offre et de la demande. Lorsque la fréquentation se concentre sur quelques semaines ou quelques mois, les entreprises doivent dimensionner leurs capacités pour absorber des pics d'activité qui ne se reproduisent pas nécessairement durant le reste de l'année. Les infrastructures sont alors fortement sollicitées en haute saison, tandis que les mêmes équipements peuvent être sous-utilisés pendant plusieurs mois. Cette situation a des conséquences directes sur la rentabilité des investissements. Un établissement touristique qui fonctionne très fortement pendant une courte période mais faiblement pendant le reste de l'année n'a pas la même structure de rentabilité qu'un établissement capable de maintenir un niveau d'activité plus régulier. (Suite)

* Expert en tourisme



DANS LE SPORT,
ON NE PERD JAMAIS
ON GAGNE
OU ON APPREND



FAIRE GAGNER LE SPORT



Can'Art et CULTURE



Du 17 au 20 septembre, le Stade du R.U.C. à Casablanca a vibré au rythme de la 24e édition de L'Boulevard. Rap, rock, metal, électro, dub, fusion... Quatre jours durant, quelque 75 000 festivaliers ont répondu présent à un rendez-vous devenu incontournable de la scène musicale marocaine.

JAMIL MANAR

Il y avait du monde, du bruit, des décibels et surtout de la musique. Du 17 au 20 septembre, L'Boulevard a investi une nouvelle fois le Stade du R.U.C. pour sa 24e édition. Quelque 75 000 festivaliers ont défilé durant quatre jours devant une programmation qui a fait le pari, fidèle à l'ADN du festival, du mélange des genres et de la découverte. Plus de 33 formations venues du Maroc, de France, du Brésil, de République démocratique du Congo, de Syrie et de Belgique ont fait entendre leurs univers. Rap, hip-hop, rock, metal, soul, électronique, dub ou encore musiques hybrides : à L'Boulevard, les frontières musicales sont surtout faites pour être franchies. La journée rap et hip-hop a enregistré la plus forte affluence de cette édition. Le Stade du R.U.C. affichait complet pour une soirée largement dominée par les artistes marocains. DJ Mikebeatz23 a donné le coup d'envoi en revisitant les fondamentaux du hip-hop. Bo9al a ensuite imposé son énergie brute, avant que DJ Fly ne fasse parler les platines avec un set de turntablism précis et explosif. Figoshin a poursuivi la soirée, avant l'entrée en scène de Dizzy Dros. Le rappeur casablancais, déjà passé par L'Boulevard en 2013 puis en 2019 avec un live band, a franchi cette fois un nouveau cap. Entouré de ses musiciens, il a livré un véritable show collectif, avec des arrangements travaillés, une puissance sonore assumée et une présence scénique qui rappelle que le rap peut aussi se jouer en grand format. À la croisée du hip-hop et du rock, la formule avait tout pour fonctionner sur la scène de L'Boulevard. Rhita Nattah a dévoilé une voix et un univers déjà bien affirmés. Une prestation qui confirme tout l'intérêt d'une artiste dont le parcours mérite d'être suivi. Avec Bab LBluz, changement d'ambiance. Guembri, riffs, chants et rythmes se sont mêlés dans un concert électrique et généreux. Issam Kamal & Mazagan ont, eux, retrouvé



75 000 festivaliers, 33 formations, 15 groupes au Tremplin et plus de 30 stands...

L'BOULEVARD QUATRE JOURS, 75 000 SPECTATEURS ET UNE SCÈNE EN MOUVEMENT

un public qui les connaît bien. Leur chaâbi groove a rapidement transformé le stade en piste de danse. Le samedi, les décibels ont pris le pouvoir. Mycose of You a ouvert la soirée avec son cocktail de hip-hop, de ska et de « punk halal ». Puis le festival a basculé dans des univers nettement plus métalliques. Suicide Machine, lauréat du Tremplin rock/metal en 2015, a fait son retour avec son melodic death metal. Sotherion a ensuite plongé le public dans les profondeurs du black metal. Et puis est venu le moment attendu : Sepultura. Seize ans après son premier passage à L'Boulevard, le groupe brésilien a retrouvé Casablanca dans le cadre de son ultime tournée mondiale. Sur scène, une rencontre entre plusieurs générations : les fidèles de la première heure et les plus jeunes venus découvrir en live la puissance d'un groupe devenu une référence du metal. Pour sa dernière journée, L'Boulevard est resté fidèle à sa recette : mélanger les influences plutôt que les enfermer dans des cases. Sur la pelouse du R.U.C., Remork & Karkaba feat. Bnat Bambara ont fait dialoguer cuivres et traditions gnawa. Omar EK a ensuite prolongé le voyage entre héritages nord-africains et musiques électroniques. Aziz Konkrite a proposé un set construit avec précision et riche en textures. Puis Kin'Gongolo Kiniata a mis le feu à la pelouse, entraînant une foule de plus en plus dense dans

une danse collective. Sarāb a ensuite croisé post-punk et maqâmât dans un concert dense et habité. Zentone s'est chargé de refermer la parenthèse, avec les vibrations plus planantes du reggae dub.

Le Tremplin, la fabrique des talents

L'autre cœur battant de L'Boulevard reste le Tremplin. Du 17 au 19 septembre, 15 artistes et groupes ont défendu leurs compositions dans trois catégories : Rap/Hip-Hop, Fusion/Autres musiques actuelles et Rock/Metal. Cette année, les lauréats ont été annoncés chaque soir, juste après leur catégorie. Ils se sont ensuite retrouvés le 20 septembre sur scène pour la remise collective des prix. Shinohidden et BrownY Original ont remporté les distinctions en Rap/Hip-Hop. Metrotune et Arinass ont été récompensés dans la catégorie Fusion/Autres musiques actuelles, tandis que Lixivia et Darih se sont imposés en Rock/Metal. Depuis 1999, le Tremplin a vu passer plus de 765 groupes et artistes marocains. Une réserve de talents qui continue d'alimenter la scène musicale nationale. Les six lauréats de cette édition bénéficieront d'une semaine de formation et de l'enregistrement d'un morceau au Studio HIBA, auxquels s'ajoutent des dotations financières revues à la hausse.

L'Boulevard, ce n'est pas seulement la scène

Autour des concerts, le festival a également fait vivre son Souk, avec plus de 30 stands réunissant associations, artistes, artisans et créateurs. Performances et ateliers de Colokolo, piste de danse avec Liquid Bridge, mur d'escalade de Tla3climb, fanfare, jeux vidéo, cosplay et autres ateliers ont animé les journées. Le dispositif Souk Rassek, développé avec l'association 4S, a poursuivi ses actions de prévention, d'écoute et de médiation autour des violences basées sur le genre. Le festival a également ouvert ses coulisses aux jeunes. Près de 70 élèves de l'OFPPPT et une quinzaine de responsables de maisons de jeunes ont ainsi pu découvrir les métiers et les rouages d'un événement culturel de cette ampleur. 75 000 festivaliers, 33 formations, 15 groupes au Tremplin, plus de 30 stands... Les chiffres donnent une idée de l'ampleur de cette 24e édition. Mais L'Boulevard entend manifestement compter autrement. Car derrière les statistiques, il y a des rencontres, des découvertes, des artistes qui émergent, des publics qui se croisent et des vocations qui naissent. À l'approche de son 25e anniversaire, L'Boulevard revendique ainsi ce qui fait sa singularité depuis ses débuts : être à la fois une scène, un laboratoire, un tremplin et un espace de liberté artistique. ▶



Le MIGRATEUR



Guerre des drones Moscou touchée au coeur, l'Europe de l'Est sur le qui-vive

La guerre en Ukraine franchit un nouveau palier. Après avoir longtemps subi les vagues de missiles et de drones russes, l'Ukraine est désormais capable de porter ses frappes en profondeur dans le territoire russe, jusqu'à la région de Moscou.

LAILA LAMRANI

Le week-end dernier, une vaste offensive ukrainienne a visé la capitale et ses environs, avec des centaines de drones dirigés vers Moscou. Les autorités russes ont affirmé en avoir intercepté un nombre considérable, mais plusieurs appareils ont atteint des infrastructures dans la région, dont une raffinerie, tandis qu'un immeuble d'habitation a également été touché. (The Moscow Times) Ce qui est nouveau n'est donc pas seulement le nombre de drones engagés, mais la capacité de Kyiv à perturber directement la vie quotidienne et l'activité économique au cœur de la Russie. Les attaques ont notamment provoqué d'importantes perturbations du trafic aérien autour des aéroports moscovites. Plus de 400 vols auraient été retardés et plusieurs dizaines déroutés lors de l'attaque des 19 et 20 septembre. La démonstration est également politique : l'Ukraine montre qu'elle peut déplacer le théâtre des opérations loin du front, alors que les forces russes continuent de frapper massivement le territoire ukrainien. Une guerre qui semblait géographiquement contenue se transforme ainsi en confrontation à longue portée, où les drones deviennent à la fois des armes militaires, des instruments de pression psychologique et des moyens de désorganiser les infrastructures. Et l'Europe regarde le ciel. Le phénomène ne s'arrête d'ailleurs pas aux frontières de l'Ukraine. Depuis plusieurs mois, les pays situés sur le flanc oriental de l'OTAN multiplient les alertes liées à des drones et à des violations de leur espace aérien. En Roumanie, les incursions liées aux combats de l'autre côté du Danube ont fortement augmenté : les autorités roumaines ont recensé 27 incursions en 2026 contre 9 sur l'ensemble de 2025, selon les données citées par l'Associated Press. Des débris de drones ont également été retrouvés sur le territoire roumain. La Pologne se trouve elle aussi en état de vigilance renforcée. Le Premier ministre Donald Tusk a averti que Varsovie disposait d'informations selon lesquelles la Russie pourrait chercher à tester les défenses de l'OTAN à l'aide de drones ou de missiles, notamment sous couvert d'incidents présentés comme accidentels. Il a également évoqué l'utilisation croissante de drones à réaction, plus rapides et plus difficiles à détecter. Dans les pays baltes, la tension



La guerre gagne en intensité...

est tout aussi palpable. La Lituanie a récemment dû faire intervenir des avions de chasse de l'OTAN contre un drone ayant pénétré dans son espace aérien. Son origine n'a pas été établie avec certitude, mais l'incident illustre la vulnérabilité particulière de cette région, coincée entre la Russie, la Biélorussie et la mer Baltique. Tallinn, Riga et Vilnius demandent d'ailleurs depuis plusieurs mois que la mission de simple police du ciel de l'OTAN évolue vers une véritable capacité de défense aérienne, notamment contre les drones. Le ciel devient le nouveau front. Pour l'OTAN, le problème est particulièrement délicat. Un drone qui franchit une frontière peut être un appareil égaré, un engin dont le contrôle a été perdu, une conséquence indirecte des combats ou, selon les cas, une opération délibérée. C'est précisément cette ambiguïté qui rend la situation dangereuse. L'Alliance affirme néanmoins que la Russie porte la responsabilité de plusieurs violations récentes de l'espace aérien de pays membres et souligne avoir renforcé ses capacités de défense aérienne et antimissile sur son flanc oriental, de la Baltique à la mer Noire. La nouveauté de cette guerre est donc moins le drone lui-même que la géographie qu'il dessine. Hier, la menace se concentrait sur les villes ukrainiennes. Aujourd'hui, elle atteint Moscou et oblige les capitales européennes à regarder leur propre ciel. La question n'est plus seulement de savoir jusqu'où les drones ukrainiens peuvent aller en Russie. Elle est aussi de savoir jusqu'où la guerre peut déborder sans provoquer un affrontement direct entre la Russie et l'OTAN. À force de franchir les frontières, même involontairement, les drones pourraient finir par transformer le ciel européen en une zone de confrontation permanente. ▶

Iran Trump choisit l'asphyxie économique faute d'issue militaire

Après six mois de guerre, Washington semble vouloir troquer les missiles contre les sanctions. Incapable d'obtenir une capitulation de Téhéran et confrontée à un conflit qui s'enlise, l'administration Trump intensifie la pression économique sur l'Iran.

Cette stratégie vise à assécher les revenus du régime, à couper ses réseaux de financement et à faire payer très cher à ses partenaires étrangers toute coopération avec Téhéran. Mais l'efficacité de cette arme reste incertaine. Le 24 août dernier, Washington a changé de registre. Après six mois d'affrontements directs avec l'Iran, la Maison Blanche a lancé une nouvelle offensive économique baptisée « Operation Economic Outcast ». Le département du Trésor américain a annoncé des sanctions visant plus de 60 entités, individus et navires accusés de contribuer aux revenus pétroliers iraniens, à l'acquisition de technologies nucléaires et balistiques ou encore aux opérations cybernétiques de Téhéran. Le message de Washington est sans ambiguïté : il ne s'agit plus seulement

de punir l'Iran, mais de rendre son économie suffisamment étouffée pour contraindre ses dirigeants à revoir leur stratégie. Le secrétaire au Trésor, Scott Bessent, a lui-même parlé d'« asphyxie économique », en menaçant également les entreprises et les pays qui continueraient à commercer avec Téhéran d'être privés d'accès au système financier américain. Une vieille recette américaine, donc, mais appliquée cette fois avec une ambition beaucoup plus large. Washington s'attaque au pétrole, au transport maritime, à l'aviation, aux technologies, à l'or et aux cryptomonnaies, autant de secteurs considérés comme des portes de sortie permettant à l'économie iranienne de contourner les sanctions. Le problème de Donald Trump est précisément là : la guerre qu'il avait présentée comme une opération susceptible de durer quelques semaines s'est transformée en conflit prolongé. Le 1er mars, au lendemain du déclenchement des opérations, le président américain avait évoqué une guerre pouvant durer « quatre à cinq semaines ». Six mois plus tard, les combats et les tensions persistent, tandis que le régime iranien n'a pas disparu et que Téhéran conserve des capacités de riposte. ▶

Journal satirique marocain paraissant le vendredi
Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4
Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Rachid Ouahbi,

Saliha Toumi, Ahmed Zoubair,

Laila Lamrani Amine

CORRESPONDANT EN FRANCE

ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

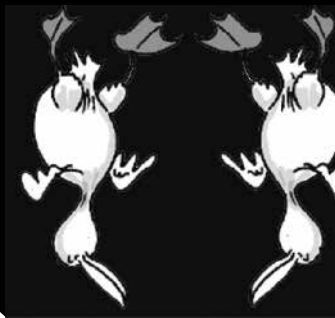
ISSN 2028-0416



Et BATATI ET BATATA



Bizarre



Ça va pas la tête !

Une femme enceinte s’est récemment présentée dans un hôpital pakistanais avec un clou planté dans la tête par un guérisseur, qui lui avait garanti qu’elle donnerait ainsi naissance à un garçon, a rapporté mercredi 9 février le site 20min.ch de source médicale. Cette femme est arrivée à un hôpital de Peshawar après avoir tenté d’ôter elle-même le clou, a indiqué le docteur Haider Khan, qui l’a soignée. « Elle était pleinement consciente, mais souffrait énormément », a-t-il expliqué. Une radio a montré que le clou avait été enfoncé de cinq centimètres dans le crâne, sans atteindre le cerveau. La Pakistanaise a précisé être mère de trois filles et en attendre une autre. Les guérisseurs traditionnels, aux pratiques souvent ancrées dans la mystique soufie, sont communs au Pakistan, un pays très majoritairement musulman, même si diverses écoles de pensée islamiques désapprouvent ces rites. La police pakistanaise cherche maintenant à interroger la femme. « Nous mettrons bientôt la main sur le sorcier », a promis le chef de la police de Peshawar, Abbas Ahsan. Inchallah. ●

Testé 78 fois positif !

En Turquie, un homme est en train de battre le triste record de la plus longue quarantaine du monde. Muzaffer Kayasan est en effet positif au Covid-19 depuis... novembre 2020, rapporte ce dimanche 6 février l’agence turque Anadolu Agency relayée par Ulyces. L’homme de 56 ans a contracté le coronavirus pour la première fois à cette date. D’une santé fragile car atteint d’une leucémie, il a été hospitalisé pendant plusieurs semaines avant de pouvoir ressortir. Mais les soignants se sont ensuite rendu compte que le virus n’avait pas quitté son organisme. Depuis novembre 2020, le Turc a ainsi été testé 78 fois et le test est toujours revenu positif. Il est en conséquence contraint à l’isolement et ne peut fréquenter que sa femme et son fils. « Le plus terrible pour moi, c’est de ne pas pouvoir approcher mes proches », confie le quinquagénaire à Anadolu Agency. « C’est très dur. » Immunodéprimé et toujours positif au Covid-19, le Turc ne peut hélas pas être vacciné en toute sécurité. Pour le sortir de ces 14 mois d’isolement, les soignants l’ont récemment mis sous un traitement assez lourd dans l’espoir de voir son état s’améliorer. ●

Les dents de la chance

En vacances dans la populaire station balnéaire de Benidorm, province d’Alicante (Espagne), Paul Bishop, 63 ans, avait perdu son dentier, qu’il avait mal placé, après avoir vomi dans une poubelle, malade d’avoir bu trop de cidre, selon la BBC. « Quand nous nous sommes dirigés vers le prochain bar, mon ami s’est tourné vers moi et m’a demandé où étaient mes dents », a-t-il raconté au groupe audiovisuel public britannique. Une recherche s’était révélée vaine. Le dentier est réapparu onze ans plus tard, envoyé à son domicile de Stalybridge, près de Manchester (nord-ouest de l’Angleterre), après avoir été retrouvé dans une décharge espagnole. « Ils ont retrouvé mon ADN et mon adresse à partir de fichiers britanniques », a-t-il expliqué, « estomaqué » et photographié avec la prothèse dans un sac en plastique. Les dents du bonheur ! ●



Rigolard



***Deux touristes se promènent au bord du Grand Canyon.** Le premier dit : - La dernière fois que je suis passé ici, j’ai perdu mon guide, il est tombé au fond du précipice. - Ah oui ? C’est terrible. Qu’avez-vous fait pour le sauver ? - Oh, je l’ai laissé... il était vieux et il lui manquait des pages.

***Tu sais, la télévision ne pourra jamais** remplacer un vrai journal, dit le père de Victor. - Mais pourquoi, papa ? - Tu as déjà essayé d’écraser un moustique avec un poste de télé ?

***- Madame la maîtresse, est-ce que je peux** être puni pour quelque chose que je n’ai pas fait ? - Mais bien sûr que non, mon petit Victor, on ne va pas te punir pour quelque chose que tu n’as pas fait ! - C’est tout bon alors... J’ai pas fait mes devoirs, madame la maîtresse...

***Trois fous avec un professeur sont dans un asile,** le professeur demande au premier fou :

- Combien fait 3x3 ?
Le fou répond :
- 1540 !
- Suivant ! dit le professeur
Le professeur demande au deuxième :
- Combien fait 3x3 ?
Le fou répond :
- Mardi !
- Suivant ! dit le professeur
Le professeur demande au troisième :
- Combien fait 3x3 ?
Le fou réfléchit
- Heu... 9 !
Le professeur répond

- BRAVO ! Mais comment avez vous fait ?
Le fou répond :
- Facile ! J’ai divisé 1540 par mardi !

***C’est un pharmacien qui, en arrivant au travail** vers dix heures, voit un gars debout l’air crispé, se tenant d’une main près de la porte sur le mur extérieur.

Notre ami pharmacien demande à sa charmante employée :
- C’est quoi l’affaire du gars dehors ?
- A l’ouverture ce matin, il est venu acheter du sirop pour la toux, mais je n’en ai pas trouvé !!!! Alors je lui ai vendu une bouteille de laxatif et le gars l’a bue sur place.

Le pharmacien, choqué, hurle : « TU NE PEUX PAS SOIGNER UNE TOUX AVEC DU LAXATIF !!!! »

La jolie employée répond d’une voix douce : « Bien sur que si, vous pouvez... Regardez, maintenant, il n’ose plus tousser !!! »

***Une vieille dame arrive à la station-service dans** sa voiturette sans permis et dit au pompiste :

- Je voudrais de l’essence, mais alors juste un dé à coudre, hein !
- Très bien à votre service, répond le pompiste.
- Et puis de l’huile, mais trois gouttes, hein !
Le pompiste la regarde d’un air quelque peu interloqué et lui demande
- Et dans les pneus, je pète ?

A VENDRE

Appartement bien
entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la
Résistance, près 2 mars
à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces.
Bien aéré et ensoleillé.
Situé au dernier étage
(7ème). Sans vis-à-vis.
Doté d’une terrasse
vue sur mer.

Contact:
0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point
d’Europe et Boulevard Zerktouni
Contactez-nous au 0661177444



Et BATATI ET BATATA



Mot Fléchés

Torsion clinique		Arbre		Esthé- tiques		Espèce de seule		article	
Ecrivain anglais		Japon		Equidées		Par 10		Chimiste américain	
Nombre approximatif									
Petites pinces									
						En matière de			Magnifiés
						Recueils de sottises			
Prénom espagnol						Produit pétrolier			
Chaîne de télévision						Note			
			Fournit un effort					Métal	
			Char- geons						
Anapha- bète									
Outils									
					Résine		Dieu		
							Personnage de la Bible		
Périodes				Choisis				Mots	
Coups									
					Commune française				
Seule							Problème		
A droite du Sud							Interjec- tion		
		Dépouillé			Rivière française				
Fleuve d'Ecosse					Commune française				

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

- Horizontalement :
- 1 : Joue un des frères Voltoni
 - 2 : Article
 - 3 : Mélodie
 - 4 : Indemnités
 - 5 : Ville canadienne - Affirmation
 - 6 : Adverbe - Commune française
 - 7 : Patricia risque de ne pas y être admise - Abréviation
 - 8 : Gaz - Absorbé
 - 9 : Fromage - Compagne
 - 10 : Fernand Naudin
 - 11 : Divinité - Musicien
 - 12 : Partie du titre

- Verticalement :
- 1 : Joue l'autre frère Voltoni
 - 2 : Ecole - Partie d'une poulie
 - 3 : Personnage de la bible
 - 4 : Note - Coup au billard
 - 5 : Joue maître Folace
 - 6 : Monnaies - Epuise
 - 7 : Prénom d'un Voltoni - Dominique Davray dans le film
 - 8 : Conjonction de coordination - Métal lourd - Ceinture - A la mode
 - 9 : Fin du titre

Mots Mêlés

E	T	N	E	M	E	T	R	A	P	P	A	H
E	T	I	G	A	H	C	T	A	D	E	U	W
E	N	O	S	I	A	M	E	U	I	T	E	O
L	E	E	U	Q	A	R	A	B	T	U	U	L
B	M	E	T	A	I	R	I	E	H	H	Q	A
U	R	I	A	M	I	G	L	O	O	A	O	G
E	E	S	Y	O	U	R	T	E	M	C	C	N
M	F	B	N	O	L	L	I	V	A	P	I	U
M	U	A	E	T	A	H	C	C	S	R	B	B
I	M	A	L	L	I	V	T	E	L	A	H	C
E	C	N	E	D	I	S	E	R	E	S	A	C

APPARTEMENT
RESIDENCE
BUNGALOW
PAVILLON
METAIRIE
IMMEUBLE
CHATEAU
BICOQUE
BARAQUE
MANOIR
CAHUTE
YOURTE
DATCHA
MAISON
CHALET

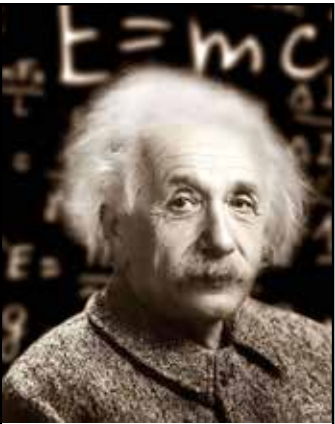
HUTTE
IGLOO
FERME
VILLA
ISBA
GITE
CASE
MAS

Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

				8	7			
		4	2					
1		7				3	2	
					1	6	3	
	1		9				8	
		6		7	3	4		
	5	8	7		4	1		
7	6	3			8			

A méditer



« Je ne pense jamais au futur, il vient bien assez tôt. »

Albert Einstein

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

1	7	5	3	8	4	9	6	2
8	4	2	9	1	6	5	3	7
3	9	6	2	7	5	4	1	8
7	6	4	8	3	1	2	9	5
2	8	3	6	5	9	1	7	4
5	1	9	4	2	7	6	8	3
6	3	8	5	9	2	7	4	1
9	2	1	7	4	3	8	5	6
4	5	7	1	6	8	3	2	9

Mots Mêlés

Mots fléchés

	C	E	U	T	S			
D	O	R	L	O	T	E	R	A
N	A	U	S	E	E	U	S	E
A	S	P	E	S	K	S	A	R
T	I	S	A	H	T	S	A	
S	E	N	T	A	O	S	I	
R	E	P	U	T	U	R	N	E
U	N	E	R	A	D	E	N	
A	S	T	E	R	P	A	T	
P	T	A	S	I	L	E	S	
I	U	T	S	R	N			
F	O	R	E	S	T	I	E	R
N	I	E	R	A	I	E	N	T

Mots croisés

1	V	A	C	A	N	C	I	E	R
2	A	L	T	O	N	E			
3	L	O	P	E	S	C			
4	T	B			A	L			
5	S	A			S	E			
6	E	L	A			E	C		
7	I	F				O			
8	B	A	R		O	C	E	A	N
9	S	I	G	N	A	T			
10	S	Q	I		R	A	I	E	
11	E	A	U		A	N	U		
12	L	H	E	R	M	I	T	T	E

Mots mêlés A LA PLAGE

La solution est : BAIGNEURS.



L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'yser - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • www.chicoptique.ma